



Direction Générale-adjointe
Développement et cohésion du territoire



CIAS

L'opérateur social de la CAPA

*Une force humaine
au service de la solidarité*



Stéphane SBRAGGIA

Maire d'Ajaccio

Président de la CAPA

Président du CIAS

Depuis la création du CIAS, le pays ajaccien a traversé de nombreuses tempêtes dont la plus violente durant les années 2020-2021 pour faire face au COVID-19.

De cette crise sanitaire nous avons tous, collectivement, beaucoup appris notamment que nous sommes désormais entrés dans un monde fait d'incertitudes, de risques, et d'enjeux sociaux particulièrement déterminants pour notre cohésion.

C'est pour cette raison qu'il est déterminant de disposer d'un cap clair et solide et le projet social du CIAS constitue la colonne vertébrale de l'action sociale de notre territoire.

Ce projet est aussi un moyen de poser un nouveau regard sur les objectifs, les méthodes de travail et la manière dont l'intercommunalité entend apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les plus fragiles qui sont hélas les premiers à subir les conséquences des crises qui se succèdent.

Ainsi, le projet social du CIAS n'est pas seulement un document programmatique de plus, il entend symboliser la volonté de l'intercommunalité de lutter contre toutes les formes d'exclusion ou d'assignation à résidence sociale qui sont les ferments de la déliquescence du lien social pourtant indispensable à la cohésion de notre territoire.

Ce Projet social n'est ni une baguette magique, ni une compilation de vœux pieux, il constitue surtout un cap que nous nous fixons collectivement en redonnant ses lettres de noblesse au mot solidarité si souvent galvaudé.

« Faire solidarité » c'est aussi donner du sens à la citoyenneté en redonnant une place à chacun, en protégeant les plus vulnérables, en luttant contre toutes formes d'exclusion, en faisant en sorte que le pays ajaccien soit perçu et vécu comme un territoire inclusif, protecteur et accueillant.

L'expérience désormais acquise par le CIAS qui a fait ses preuves, nous oblige et nous contraint à être désormais plus exigeant. C'est la raison pour laquelle l'élaboration de ce projet social a été et sera encore l'occasion d'avoir un regard critique sur notre manière d'agir et de répondre aux attentes sociales.

Ceci signifie aussi que l'action du CIAS devra se conjuguer avec celle de la Direction de la cohésion sociale de la CAPA et, en ce sens, la convention d'objectifs, de moyens et de performance que la CAPA va conclure avec le CIAS sera le creuset de cette collaboration renforcée qui est indispensable à l'efficacité de l'action publique.

Je mesure la responsabilité qui est la nôtre dans la présentation de ce projet social qui reste la manifestation de notre choix déterminé d'assurer notre devoir d'action sociale en engageant les actions à la hauteur des attentes légitimes de nos concitoyens.

Stéphane SBRAGGIA



David FRAU

Vice-Président de la CAPA

Vice-Président délégué du CIAS

Ainsi qu'en dispose la réglementation nationale en vigueur, le CIAS est tenu de proposer et d'arrêter et porter de plein droit son projet social destiné à arbitrer les principales priorités de son action sur le territoire du pays ajaccien.

C'est dans ce cadre que le CIAS de la CAPA a piloté la réalisation d'une analyse des besoins sociaux afin de déterminer les attentes des populations mais aussi de se projeter sur l'évolution des critères démographiques du territoire.

Il convient de remercier et féliciter les équipes du CIAS qui ont su se mobiliser fortement pour que ce nouveau projet social voit le jour tenant compte à la fois de la réalité du terrain mais aussi des besoins du pays ajaccien, aujourd'hui et demain.

La réalisation de l'analyse des besoins sociaux du territoire a été l'occasion de multiplier les rencontres et les échanges avec les maires de l'agglomération, les partenaires, les associations, les acteurs de la vie publique et population, pour réfléchir collectivement à l'action sociale de demain.

Le CIAS du pays ajaccien doit pouvoir faire évoluer son métier et ses missions en se positionnant notamment comme un lieu de convergence et de partage à la fois du diagnostic social du territoire mais aussi de réflexions, pour concrétiser les grandes orientations politiques de l'intercommunalité en matière sociale.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale peut ainsi se positionner en coordonnateur, à l'échelle du territoire des différents acteurs, projets et dispositifs au service de ses habitants.

Le développement du territoire et la recherche de son équilibre, gage de cohésion ne saurait se construire sans un véritable développement social, qui en constitue une richesse et un atout.

Les orientations stratégiques de la CAPA en matière de développement et de cohésion sociale définissent une action publique capable de :

- **Définir des politiques intégrées** ; c'est-à-dire privilégiant une vision transversale des politiques publiques mises en œuvre.
- **Fédérer les acteurs de l'écosystème** autour d'une stratégie partagée pour toujours maintenir visible l'image du bloc local.

La CAPA, pour beaucoup des politiques publiques qu'elle met en œuvre doit tenir compte d'actions d'acteurs comme la Collectivité de Corse et/ou l'Etat qui ont des compétences fortes.

Ainsi, la CAPA, conformément à la stratégie retenue, doit s'affirmer comme **l'autorité organisatrice et régulatrice des politiques publiques** qui se déploient sur son territoire, et ce, quels que soient les acteurs (CdC, Etat, acteurs économiques ou institutionnels, opérateurs locaux ou d'Etat) et s'imposer comme le premier réseau public de proximité.

Cela est particulièrement vrai pour des politiques publiques qui, par nature, ne peuvent s'exercer, en dehors de partenariats forts avec d'autres acteurs publics et privés.

Les politiques sociales ne peuvent valablement trouver leur pertinence que dans la capacité qu'à la CAPA à fédérer et organiser les actions d'une multiplicité d'acteurs pour rendre les politiques publiques, plus lisibles et plus intelligibles par le grand public et pour **rendre, in fine, la CAPA plus visible et plus lisible**.

Ceci signifie que tous les acteurs extérieurs à la CAPA doivent pouvoir intervenir sur le territoire communautaire en plein accord et en parfaite cohérence et complémentarité avec l'institution intercommunale.

Cette stratégie implique également le déploiement d'accords conventionnels avec les principaux acteurs susceptibles de déployer des actions sur le territoire.

Elle doit aussi se traduire par un renforcement des actions de communication pour faire toujours apparaître la CAPA dans les actions conduites y compris celles qui ne sont pas forcément le fait de l'institution communautaire.

Ainsi il est nécessaire de donner du sens au travail fourni par les agents et construire cette stratégie en pensant, dès à présent, son articulation future avec le projet global de territoire.

La feuille de route du Pôle Développement et Cohésion du Territoire dans laquelle ce projet social s'inscrit, décline ainsi les grands principes de cette stratégie :

➤ **La Proximité**

En tant qu'actrice de service public la CAPA, et ses opérateurs, comme le CIAS, servent l'intérêt général et doivent s'assurer que les politiques publiques atteignent leurs cibles. Il est donc primordial de définir systématiquement dans les programmes déployés les objectifs à atteindre. **Il s'agit de mettre en œuvre la stratégie du « dernier kilomètre », de « l'aller vers », qui traduit un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique**

➤ **L'engagement**

Il convient de déployer les actions avec un souci constant d'efficacité ce qui suppose des procédures robustes et des retours des feedback permanents en mettant en œuvre un dispositif d'actions évaluées in itinère. Cela signifie également l'amélioration du pilotage des réseaux d'acteurs et d'opérateurs financés par la Ville et la CAPA.

Le CIAS doit agir comme un apporteur de solutions

➤ **Le pragmatisme et la rationalité**

L'action publique doit veiller ainsi à toute déperdition financière (éviter les doublons, les superpositions, renforcer les synergies, éviter le saupoudrage inutile). Il convient ainsi de faire de tout €uro dépensé un €uro utile.

➤ **L'audace**

Les équipes doivent agir avec un esprit pionnier en privilégiant l'intelligence collective, en proposant des services qui apportent de la valeur et ainsi redonner du sens et du crédit à l'action publique.

➤ **L'innovation**

La véritable révolution de l'action publique réside avant tout dans sa capacité à innover et à chercher d'autres voies d'actions que celles classiquement mobilisées. Ceci ne signifie pas forcément le recours systématique aux nouvelles technologies mais à la recherche du pragmatisme. De la même manière la recherche d'une maîtrise des coûts de structure concourt au même objectif. Être inventif peut s'avérer aussi moins coûteux.

Aujourd'hui, les usagers sont plus nombreux, plus divers. Il convient **de renouer pleinement avec la culture du service (utilité, continuité, accessibilité, adaptabilité)**. Cela repose sur trois impératifs que la CAPA et donc le CIAS se fixent pour objectifs :

. **UN IMPÉRATIF DE PROXIMITÉ** : aller au contact des citoyens et éviter la numérisation excessive de la relation administrative, mieux couvrir le territoire intercommunal.

. **UN BESOIN DE PRAGMATISME** : notamment dans la manière de concevoir l'action publique pour atteindre le dernier kilomètre. L'action publique doit répondre aux problèmes que rencontrent réellement les usagers : il importe pour ce faire de les écouter et de construire avec eux des solutions adéquates. L'administration doit en outre toujours chercher à intégrer la complexité plutôt qu'à la faire reposer sur l'utilisateur comme c'est encore malheureusement trop souvent le cas.

. **UN MAÎTRE-MOT : LA CONFIANCE** : cela passe nécessairement par la valorisation des acteurs de terrain et des agents publics et de s'appuyer sur des personnes capables d'avoir un effet d'entraînement sur le système. Cela implique de sortir de la culture de la verticalité pour laisser des marges de manœuvre aux acteurs, une plus grande latitude.

Si le projet social est présenté en 2024 c'est avant tout parce qu'il a fallu tenir compte de plusieurs facteurs ayant fortement impacté son fonctionnement depuis 2020. En effet, la crise liée au COVID-19 a été l'occasion pour le CIAS de réinterroger son positionnement, son périmètre pertinent mais aussi se questionner sur ses pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, les personnels fortement du CIAS, déjà fortement sollicités depuis la création de la structure ont également eu besoin de redéfinir les liens et échanges entre l'établissement, l'EPCI et la ville centre (convention d'objectifs, de moyens et de performance + conventions supplémentaires), mais aussi avec la CdC devenue entre-temps seule collectivité de l'île chef de file du secteur social avec qui il a aussi fallu redéfinir les liens dans une convention triennale récemment signée.

Le nouveau projet social du CIAS, construit dans la concertation, doit, par la richesse des axes de développement qui y sont déclinés, constituer une véritable ambition pour le pays ajaccien et confirmer ainsi sa vocation de territoire résilient et solidaire.

David FRAU

SOMMAIRE

-1- Portrait social de territoire

-2- Ambitions

- Proximité
- Solidarités
- Innovation

-3- Axes transversaux

-3.1- La communication et l'information

-3.2- La mobilité

-3.3- Le logement

-3.4- La fracture numérique

-3.5- L'accès aux droits et/ou aux soins et accompagnement social

-3.6- Le lien social

-3.7- L'alimentaire

-3.8- Un lieu unique

-4- Axes opérationnels

-4.1- La lutte contre la précarité

- **Priorité 1 : Réorganiser la réponse aux besoins et pallier le non-recours**
 - Objectif 1 : Présence humaine et proximité
 - Objectif 2 : Accompagner les personnes fragilisées
 - Objectif 3 : Renforcer les partenariats et la coordination entre acteurs
 - Objectif 4 : Adapter la réponse sociale à la réalité du terrain
 - Objectif 5 : Améliorer le recours aux soins et prise en compte du handicap
- **Priorité 2 : Répondre aux besoins des populations précarisées en matière d'aménagement du territoire, de logement et de mobilité**
 - Objectif 1 : Prendre en compte le caractère transversal de la politique Sociale
 - Objectif 2 : Requestionner les réponses sociales

-4.2- Les séniors

- **Priorité 1 Favoriser le maintien des séniors dans le logement**
 - Objectif 1 : Favoriser l'adaptation des logements
 - Objectif 2 : Développer de nouvelles formes d'habitat à destination des séniors

- Objectif 3 : Repenser le métier des professionnels du maintien à domicile
- Objectif 4 : Informer les séniors pour favoriser leur maintien à domicile

- Priorité 2 : Lutter contre l'isolement social des séniors et favoriser le lien social
 - Objectif 1 : Maintenir une veille continue auprès des séniors pour faciliter le repérage des situations d'isolement
 - Objectif 2 : Agir pour prévenir l'isolement
 - Objectif 3 : Permettre un accès facilité à des lieux de sociabilité

- Priorité 3 : Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux professionnels de santé
 - Objectif 1 : Maintenir le lien par tous les moyens
 - Objectif 2 : Initier un travail en réseau entre les acteurs sociaux et Médicaux

-4.3- La jeunesse

-1-
**Portrait
social
de territoire**



-1.1- Population du territoire

Le territoire du pays ajaccien est un territoire dynamique mais vieillissant. Un taux de pauvreté de 14% avec d'importantes disparités selon les territoires et quartiers, en termes de revenus mais également d'emplois, de services, de logement et de mobilité (réseau routier, transports en commun...).

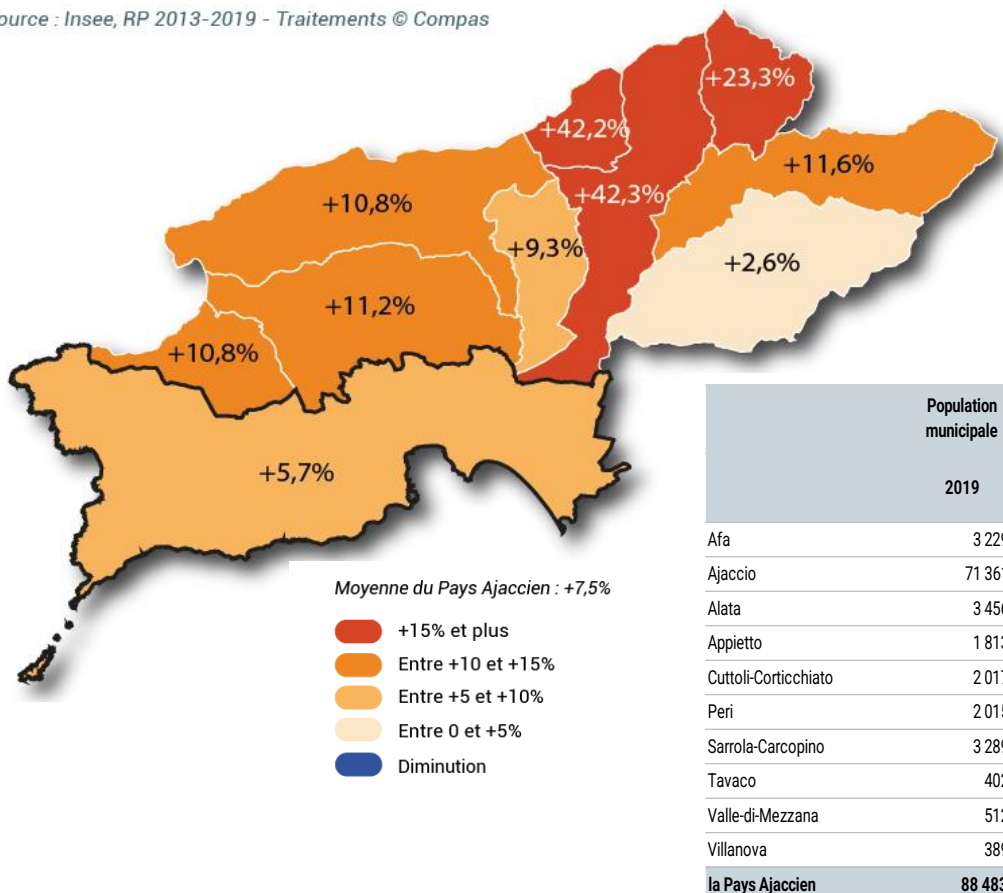
En effet, la ville-centre concentre la majeure partie des emplois et des services (ce qui implique d'importants déplacements quotidiens, source de congestion des axes routiers) et plus de 80 % de la population de la CAPA y réside.

La Ville-centre a tendance à attirer les populations les plus pauvres et précaires. A l'inverse des ménages avec enfants qui ont tendance à s'installer en périphérie, ce qui a pour autre conséquence de concentrer également une population âgée voire très âgée en Ville centre.

Un territoire qui ne fait pas exception face aux problématiques nationales qui recouvrent les difficultés liées au logement, à la subsistance et à la mobilité / accès aux droits. (Moyenne de prix supérieur de 4% en Corse).

Évolution de la population entre 2013 et 2019

Source : Insee, RP 2013-2019 - Traitements © Compas



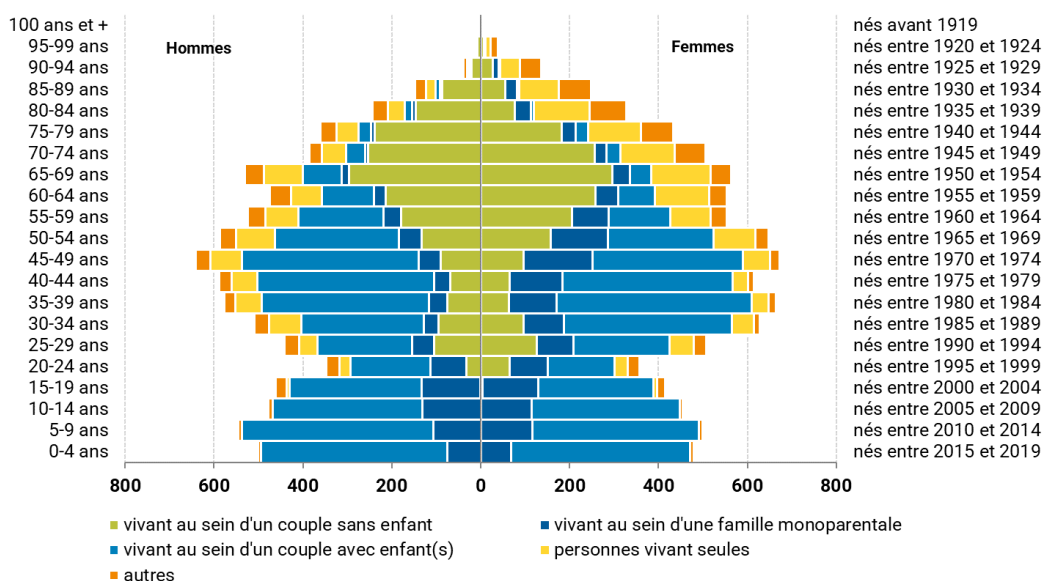
En ce qui concerne le taux de variation de la population par commune et même par Iris sur Ajaccio, on observe que la partie Est de la ville d’Ajaccio, ainsi que les communes de Sarrola, Appietto, Valle di Mezzana et Tavaco sont celles qui ont enregistré le taux de variation de population le plus important (+15% en 6 ans).

A l’inverse, la partie Ouest de la Ville d’Ajaccio se dépeuple de -5% à 0% de variation de population.

Les flux de population reflètent le développement de l’urbanisation vers l’Est du territoire. Les migrations sont largement conditionnées par le logement. Ce phénomène sera à observer attentivement pour comprendre et agir sur le peuplement du territoire pour en garantir l’équilibre social.

Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2019



La structure démographique de la CAPA met en avant la surreprésentation de la population des quadragénaires au regard des autres générations. La croissance de population s’opère par une augmentation importante de la population âgée de 40 ans et plus.

Le territoire vieillit rapidement. Cette pyramide des âges indique clairement qu’il manque des jeunes enfants et que les jeunes n’arrivent pas à s’installer sur le territoire alors que les quadras y arrivent.

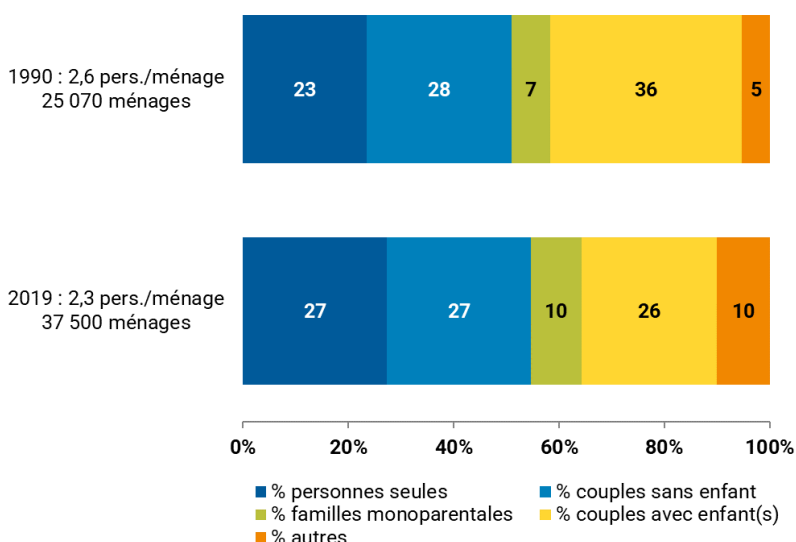
			Evolution 2013-2019	
Ménages		37 502		
	ménages		+10%	
		70 014		+10%
		27%		
Personnes seules	des ménages (10 257)		19%	
		31%		19%
		35%		
Familles avec enfant(s)	des ménages (13 262)		7%	
		32%		5%
		73%		
Couples avec enfant(s)	des familles (9 659)		10%	
		74%		6%
		27%		
Familles monoparentales	des familles (3 603)		-2%	
		26%		1%
		9%		
Familles nombreuses	des familles (1 253)		12%	
		10%		0%

NB : En noir, valeurs de la Corse-du-Sud

La taille des ménages reflète les phénomènes de vieillissement et de décohabitation (soit juvénile, soit de séparation). On observe ainsi que la partie Ouest de la ville d'Ajaccio loge les ménages les plus petits, y compris les quartiers populaires comme Saint Jean, les Cannes et les Salines qui sont en train de vieillir et qui voient leurs enfants grandir et décohabiter des parents. A l'inverse, le phénomène de périurbanisation favorise l'installation des familles dont le nombre de personnes par ménage est le plus important, surtout en plaine. Cela est moins vrai en cœur de village.

L'évolution de la structure des ménages et de la taille des ménages

Source : Insee RP 2019



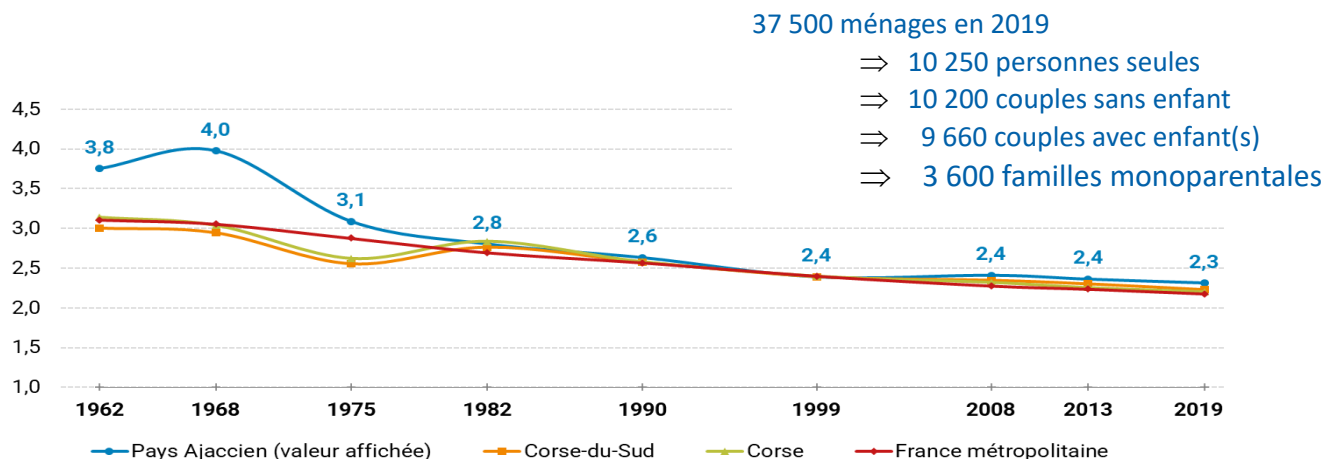
Depuis la fin des années 1980, la taille moyenne des ménages diminue. Depuis 1990, la progression du nombre de 12 400 ménages s'est principalement opérée par une progression des nombres de ménages de personne seule (5 900 en 1990, 10 250 en 2019), des couples sans enfants (6 900 en 1990, 10 200 en 2019) et des familles monoparentales (1 850 en 1990, 3 600 en 2019).

Au-delà du vieillissement, les séparations conjugales expliquent également la diminution de la taille des ménages. La diminution de la taille des ménages engendre un besoin accru de logements et de taille plus petite.

S'il n'y a pas d'adéquation entre la taille du ménage et la taille du logement, alors les migrations résidentielles s'intensifient et peuvent bouleverser les modes de vie du territoire : déplacements, consommation, loisirs et lien social.

L'évolution de la taille des ménages, des années soixante à nos jours

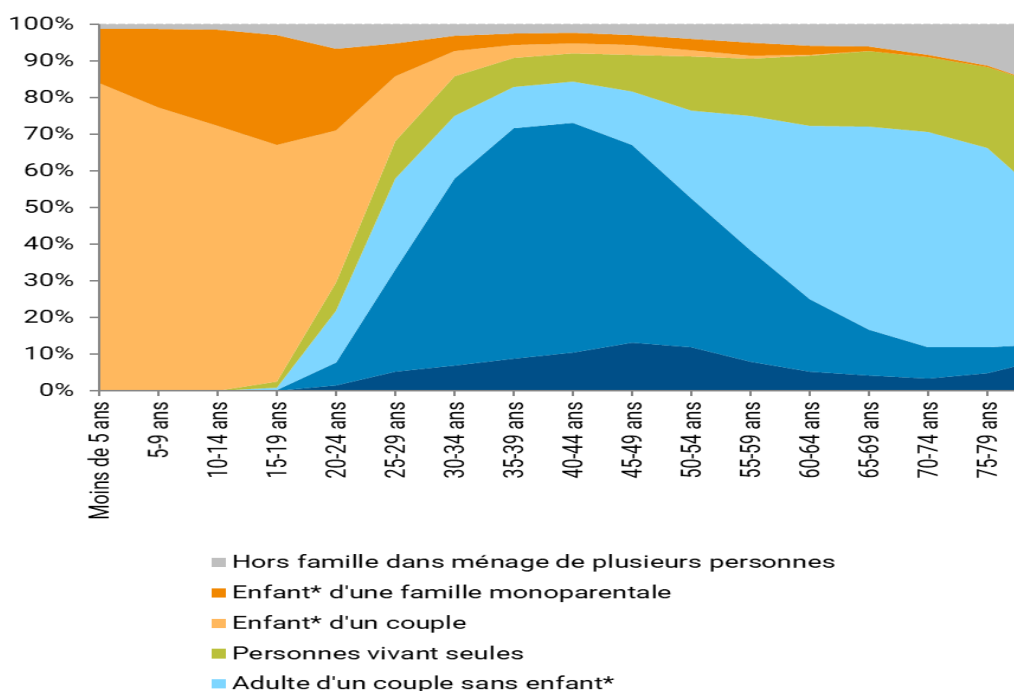
Source : Insee RP 2019



Une structure de ménage différenciée entre la ville d'Ajaccio et les autres communes de la CAPA. Ajaccio concentre les personnes seules et les familles monoparentales. Les autres communes de la CAPA concentrent les couples avec enfants.

La répartition de la population des ménages par mode de cohabitation selon l'âge

Source : Insee RP 2019



Près de 75% des générations âgées de 35 à 44 ans ont au moins un enfant à leur domicile. C'est le cas de la moitié des personnes âgées de 29 ans et de 50 ans. Et d'un quart de celles âgées de 24 ans et de 60 ans.

Ainsi en matière de peuplement la CAPA présente les caractéristiques suivantes :

- Une dynamique démographique positive
- Un vieillissement accéléré de la population
- Une diminution de la taille des ménages en raison du vieillissement et du phénomène de décohabitation (juvénile et/ou conjugale)
- Les migrations résidentielles vers Ajaccio concernent les jeunes, les seniors et les familles monoparentales. Les migrations résidentielles vers les communes hors Ajaccio : les couples avec enfants et ménages spécifiques (cohabitation parents âgés et enfants en ménage et familles recomposées) deux fois plus important qu'en moyenne nationale.

Les flux migratoires à l'œuvre sur le territoire viennent impacter la structure par âge de la population. Un territoire dont l'urbanisation résidentielle est constituée en majorité de grands logements et/ou de maisons individuelles n'est pas attractif pour les jeunes adultes et peut aussi engendrer le départ des aînés dont le logement n'est plus adapté. La recherche de logements adaptés à l'évolution des structures familiales est un des principaux facteurs explicatifs des mobilités observées. L'un des enjeux de la politique social est d'alimenter une stratégie de peuplement du territoire en se combinant à la politique habitat.

La vision du territoire communautaire hors Ajaccio par les élus et des acteurs sociaux au sens large se résume en quelques axes forts :

- **Une intégration communautaire insuffisante** (renforcer la solidarité entre les communes, développer les démarches concertées, trouver les thématiques fédératrices)
- **Une ingénierie communale insuffisante** qui explique la multiplication de petits projets qui se juxtaposent
- Le phénomène de périurbanisation et la dynamique de peuplement qu'il engendre apporte des **problématiques jeunesse** que les communes hors Ajaccio ne savent pas traiter (mobilité et accessibilités aux ressources du territoire, insertion professionnelle, logement, conduites à risques dont les addictions)

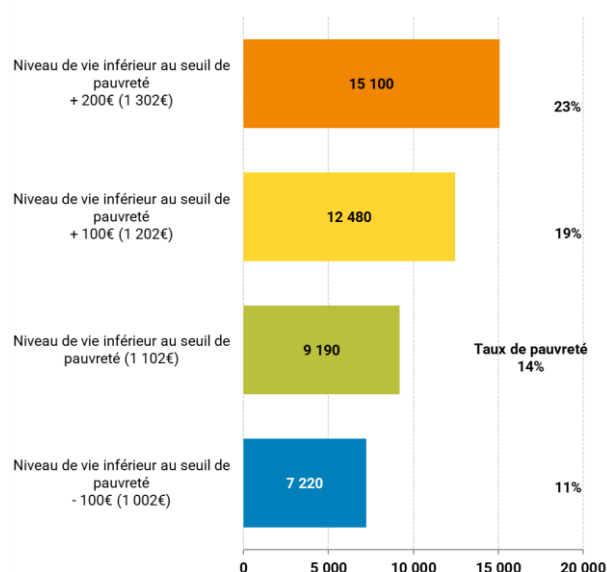
- **Le vieillissement de la population** qui pose des questions d'isolement social, d'adaptation du logement, de précarité monétaire, de médiation numérique pour l'accès aux droits et de mobilité adaptée
- **Développement de la précarité** monétaire chez les nouveaux arrivants et **difficulté d'intégration sociale** au sein de la communauté villageoise

-1.2- Conditions de vie et précarité :

La CAPA compte **9.190 personnes pauvres** (vivant avec des revenus ≤ à 1102€/mois), et environ **6.000 personnes fragiles** vivant avec moins de 1340€/mois. **Soit 15.190 personnes** (86% vivent en ville-Centre). 22% de familles monoparentales, 12% de couple parental, 11% de couple sans enfant et 18% de personne seule.

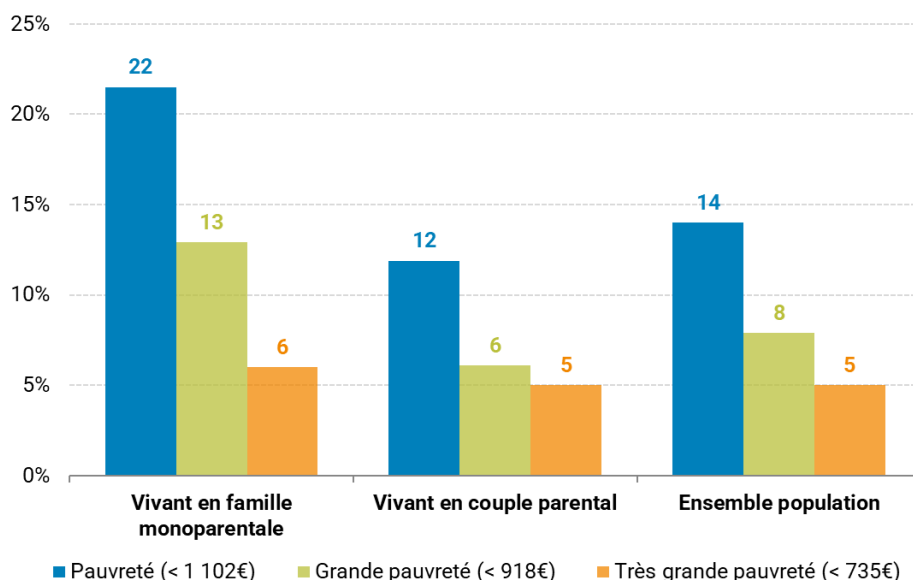
Le revenu médian est de 1.872€/mois (+ 241€ en 7 ans)

Evolution (2012-2019)		
Pays Ajaccien	1 872 €	
	par U.C.	+241 €
	1 825 €	+236 €
1er décile	986 €	
	par U.C.	+135 €
	934 €	+139 €
9ème décile	3 324 €	
	par U.C.	+331 €
	3 290 €	+309 €
Personnes pauvres	9 190	
	personnes pauvres	-1 370
	19 980	-2 810
Taux de pauvreté	14%	
	de la population fiscale	-1
	16%	-2

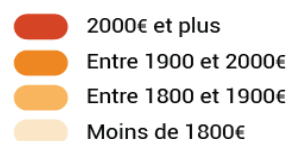
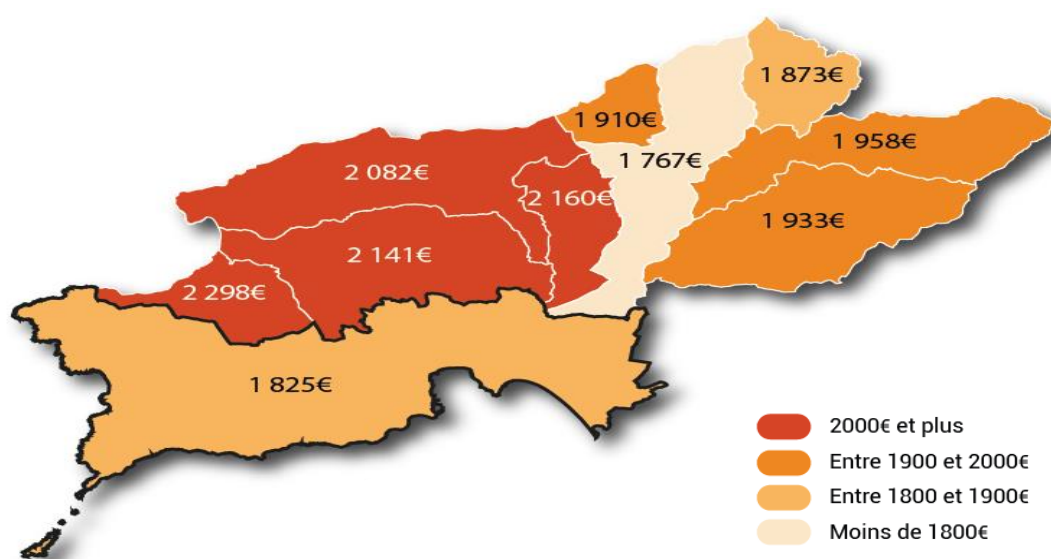


Si 14% de la population vit sous le seuil de pauvreté, environ 9% de la population a un niveau de vie légèrement supérieur (compris entre 1 100 € et 1 300 €).

Ces familles ne sont pas considérées comme « pauvres » du point de vue des seuils conventionnels de pauvreté monétaires. Elles connaissent cependant, à des degrés divers des restrictions, importantes ou minimales, passagères ou durables, mais qui pèsent sur leur capacité à prendre toute leur place dans la vie sociale, à se sentir à l'aise dans leur milieu de vie.



Sans surprise, ce sont les familles monoparentales, les couples avec enfants, ou encore les personnes âgées isolées qui sont les plus exposées à de telles restrictions. Ce constat, permet de comprendre pourquoi, malgré la prééminence fondamentale de la question du chômage et de l'emploi qui pèse de façon décisive sur la pauvreté et l'exclusion sociale, le thème du pouvoir d'achat est particulièrement sensible sur notre territoire.



-1.3- Marché du travail :

Le territoire compte 42.019 emplois occupés. CAPA représente + de 30% des emplois régionaux, 46% commerce, transports et services, 38% des administrations, santé, social, 9% Construction.... et un potentiel de développement certain autour de l'agriculture et du développement durable.

Au 3^e trimestre 2023, l'activité économique régionale reste dynamique. L'emploi insulaire progresse de 0,3 % par rapport au trimestre précédent. Les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C sont moins nombreux exceptés les jeunes de moins de 25 ans, notamment ceux sans activité.

Le taux de chômage régional, en hausse, s'établit à 6,4 %. Les offres collectées par Pôle-emploi progressent et concernent en majorité les services marchands.

En parallèle, avec 129.400 emplois fin septembre, l'emploi salarié régional renoue avec la croissance (+0,3 % par rapport au trimestre précédent) dans un contexte de stabilité nationale (+0,1 %). Ce dynamisme est principalement porté par le secteur privé (+0,4 %), auquel s'ajoute une hausse de l'emploi public (+0,2 %).

Au 3^e trimestre 2023, 18 910 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C en Corse. Leur nombre diminue de 1,3 % par rapport au trimestre précédent dans un contexte national en hausse (+0,2 %).

Cependant, les plus jeunes restent à l'écart de cette embellie sur le marché du travail. Chez les moins de 25 ans, la hausse des DEFM, amorcée depuis le 1^{er} trimestre sur l'île, s'accroît (+5,3 %). En catégorie A, les demandes d'emploi progressent de 9,3 % dans cette tranche d'âge.

Néanmoins, le taux de chômage au sens du BIT traduirait mieux la situation réelle des jeunes de moins de 25 ans sur le marché du travail que les demandeurs d'emploi dans cette catégorie.

Les jeunes chômeurs semblent moins enclins à s'inscrire à Pôle-emploi, car ils n'ont pas tous suffisamment travaillé pour bénéficier des droits à l'indemnisation.

Cependant, la simplification du processus d'inscription ainsi que la mise en place du dispositif « Garantie jeunes » en janvier 2017 (remplacé au 1^{er} mars 2022 par le

« Contrat d'engagement jeune ») contribuent au rapprochement de ces deux indicateurs.

Depuis 2016, le taux de chômage localisé des moins de 25 ans suit une tendance à la baisse avec 18,1 % des jeunes actifs insulaires au chômage en 2022. En Corse, deux jeunes sur cinq âgés de 15 à 24 ans sont en emploi ou au chômage.

La baisse trimestrielle des DEFM concerne les autres catégories d'âge. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus diminue de 2,4 %. En parallèle, le nombre d'inscrits de longue durée régresse de 2,3 %.

Au 3^e trimestre 2023, 2 300 offres d'emploi transitent par Pôle-emploi, soit une hausse de 4,5 % par rapport au précédent trimestre.

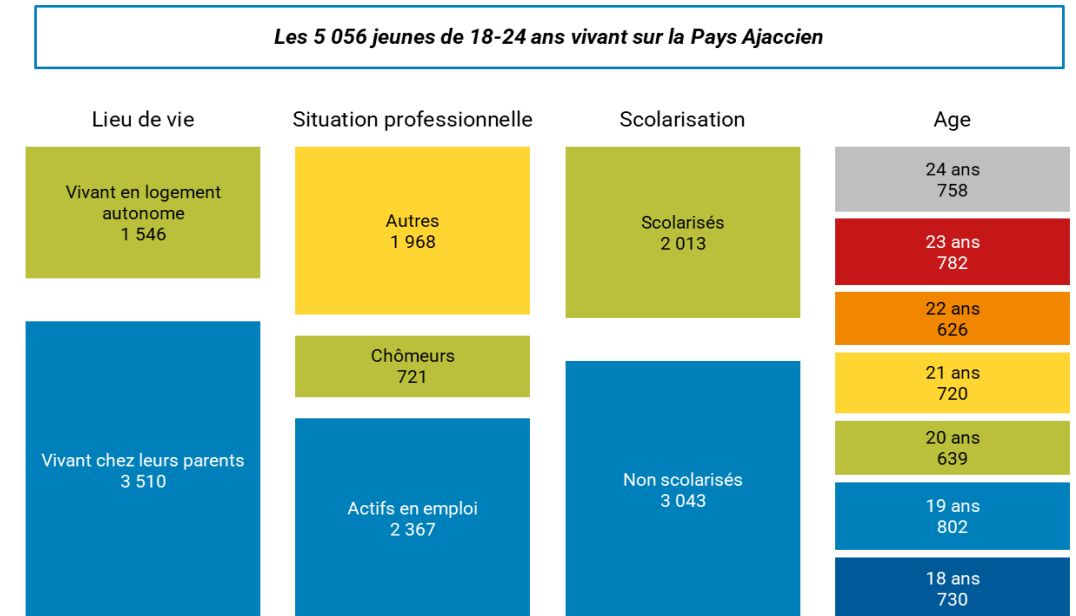
Au cours des 12 derniers mois, 38.900 offres sont publiées. Reflet d'une économie régionale fortement tertiaisée, le secteur des services hors commerce est le principal pourvoyeur avec six offres sur dix. Deux offres sur dix concernent le commerce et une sur dix la construction. Au sein des services marchands, l'hébergement et la restauration concentrent un quart des offres.

Parmi l'ensemble des emplois offerts, 43 % sont proposés en CDI, pour autant 16 % des embauches concernent ce type de contrat. La moitié des offres propose des postes d'ouvriers et employés non qualifiés.

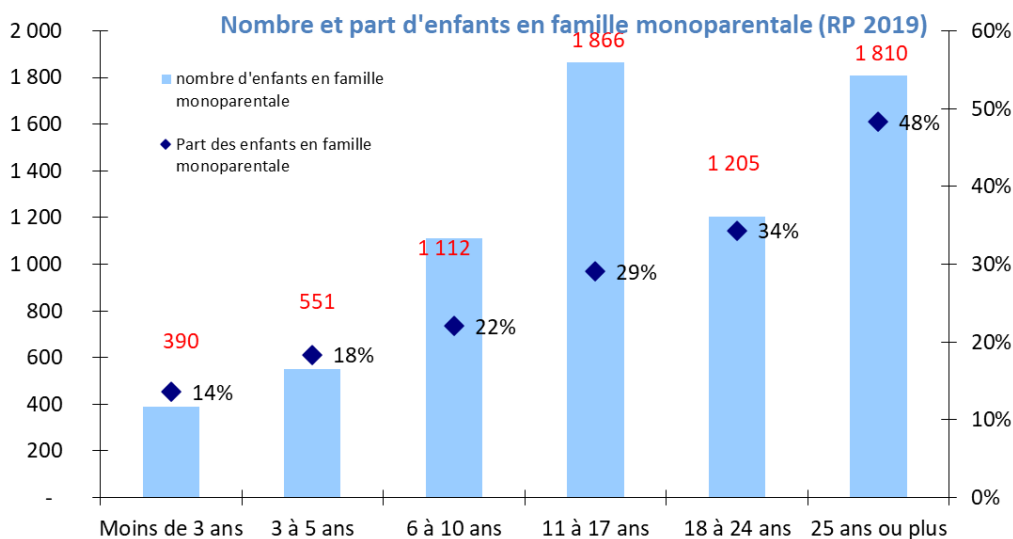
Les métiers de techniciens et agents de maîtrise représentent 6 % des offres et les cadres 1 %. De fait, le niveau de diplôme prérequis à l'embauche est moins élevé que celui des demandeurs d'emploi. Parmi eux, 16 % ont un niveau d'agent de maîtrise-technicien ou cadre, 26 % sont sans qualification. D'ailleurs, les entreprises considèrent les difficultés d'embauche comme très élevées en 2023.

-1.4- La jeunesse

Le pays ajaccien compte **5.056 jeunes** de 10-24 ans (6% de la population - 16% entre 2013 et 2019) dont environ 1000 sont sans emploi et déscolarisés. 61% des jeunes sont en activité (59% de CDI) ; 8% sont demandeurs d'emploi.



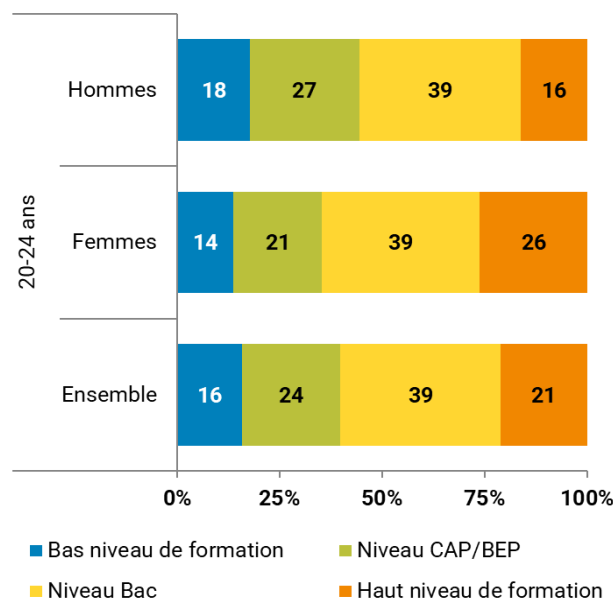
Plus d'un tiers des 11/17 ans vivent dans une famille monoparentale. En effet les populations le plus souvent concernées sont des adolescents et de jeunes adultes. A la différence des jeunes enfants, ils vivent souvent avec des adultes âgés de 40 ans ou plus, qui exercent une activité professionnelle. Ces derniers sont souvent méconnus et méconnaissant aussi les services sociaux.



Par ailleurs on relève une très forte progression des 15/24 ans non scolarisés et sans emploi, +10% en 5 ans.

Niveau de formation des jeunes âgés de 20 – 24 ans non scolarisés

Source : Insee RP 2019



L'un des moments phares de vulnérabilité pour les jeunes est celui du départ du domicile parental associé à la prise d'autonomie financière.

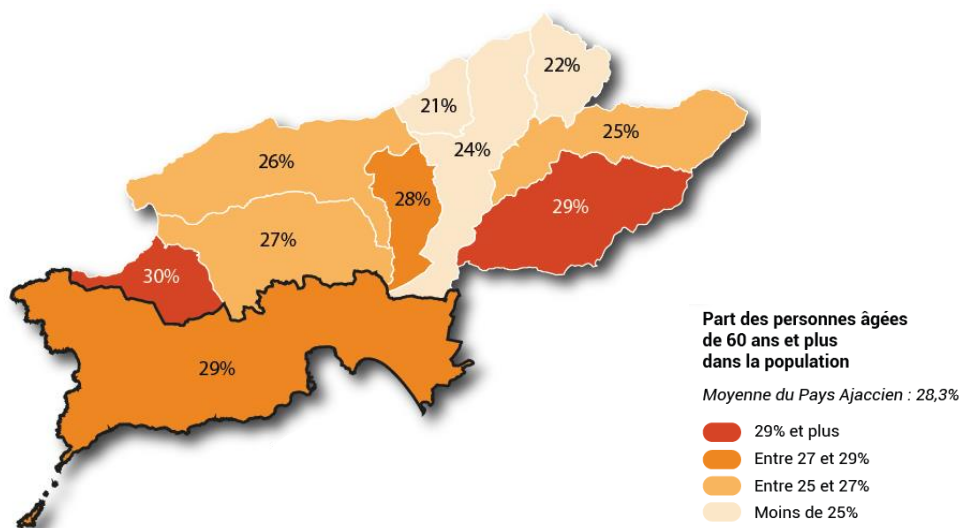
La possibilité ou non de se loger à un coût raisonnable, le caractère précaire ou non des emplois auxquels les jeunes actifs accèdent, la possibilité ou non d'un soutien financier par la famille, ... sont autant de modalités susceptibles d'interférer sur ce risque de vulnérabilité.

Les familles monoparentales sont d'une part, majoritairement composées de parents avec enfants de plus de 10 ans et, d'autre part, plus sensibles que tout autre type de ménage au risque de pauvreté.

Il est, en conséquence, fortement probable que les acteurs sociaux soient confrontés à des besoins d'aide autour de l'exercice de la parentalité avec des ados et des aides matérielles pour accompagner les jeunes à la prise d'autonomie.

-1.5- Les séniors

On dénombre **25.020 Séniors de 60 ans et plus** (28% de la population) dont 27% vivant seules à domicile.



L'indice d'évolution des générations âgées rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir. Plus ce rapport est élevé et plus la population âgée est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. L'augmentation de la tranche d'âge des plus de 85 ans pose clairement la question de l'adaptation du territoire (logement, accès aux services d'aide et loisirs, mobilité...).

Une projection de la population des 60 ans et plus

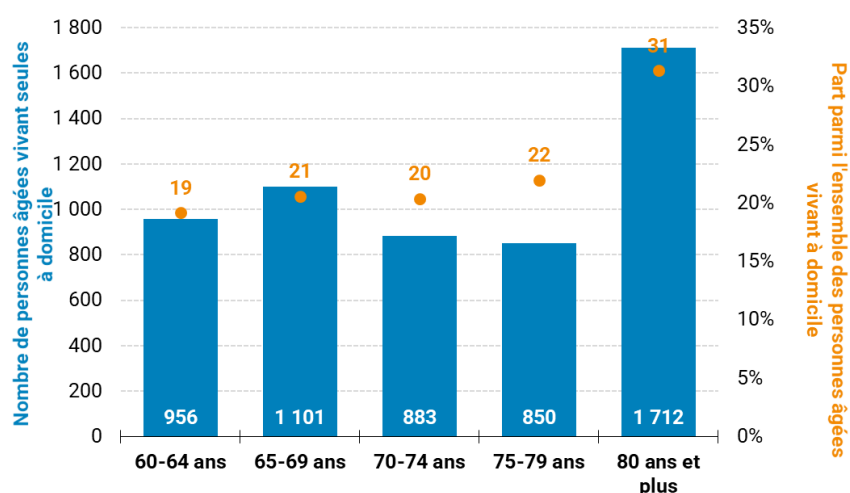
Source : Insee, RP 2019

	la Pays Ajaccien					
	RP	Projections Compas				
	2019	2024	2029	2034	2039	2044
60-74 ans	15 056	15 930	16 440	17 490	18 510	20 330
75-84 ans	6 932	7 980	9 180	10 080	10 480	11 090
85 ans et plus	3 032	3 560	4 380	5 120	6 000	6 560
Total des 60 ans et plus	25 020	27 470	30 000	32 690	34 990	37 980

Au cours des dix prochaines années la population âgées de 60 ans et plus va progresser d'environ 5 000 personnes. Celle âgées de 75 ans et plus va augmenter de plus de 3 500 personnes pour approcher 13 500 personnes. La progression du nombre de personnes âgées de 74 ans et plus se fera quasi uniquement par une progression de personnes âgées vivant seules et potentiellement plus dépendantes.

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile

Source : Insee RP 2019

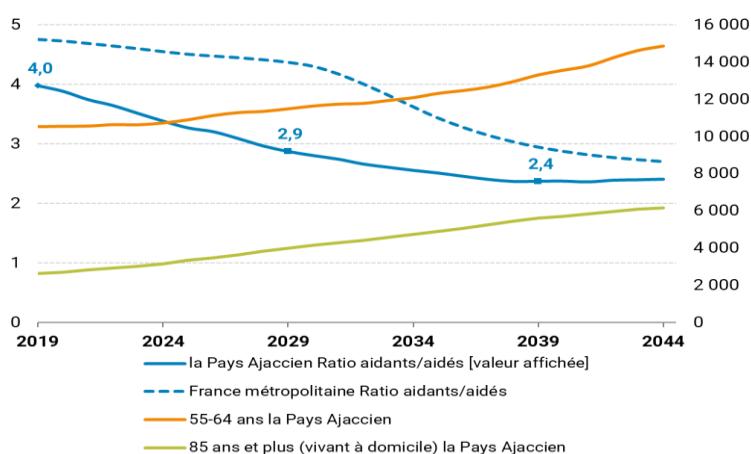


La question de leur prise en charge va se poser de plus en plus. S'en remettre uniquement aux solidarités familiales posent deux grands types de questionnements :

- Pas tous les aînés ne disposent d'un réseau familial pour les soutenir, donc s'il n'existe pas d'offre publique, la qualité de l'aide dépendra du niveau de vie.
- La solidarité familiale repose essentiellement sur les femmes, qui peuvent avoir d'autres aspirations que de passer de la prise en charge des enfants à celle de leurs parents.

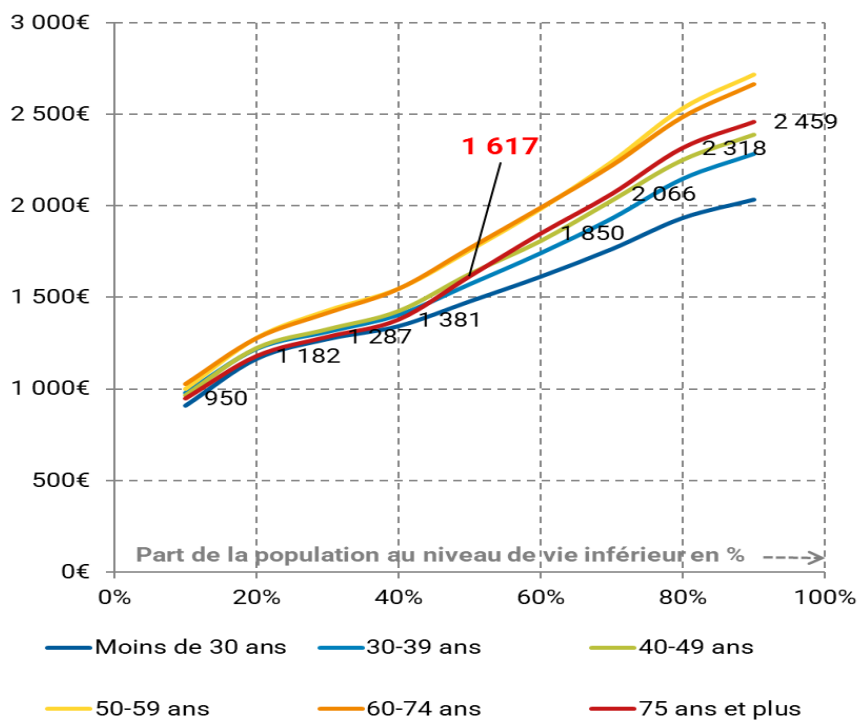
Une projection du ratio aidants/aidés

Source : Insee RP 2019



Les niveaux de vie mensuels selon l'âge du référent fiscal

Source : Insee RP 2019



Le taux de pauvreté 13% pour les personnes âgées de 60-74 ans et de 15% pour celles âgées de 75ans et plus.

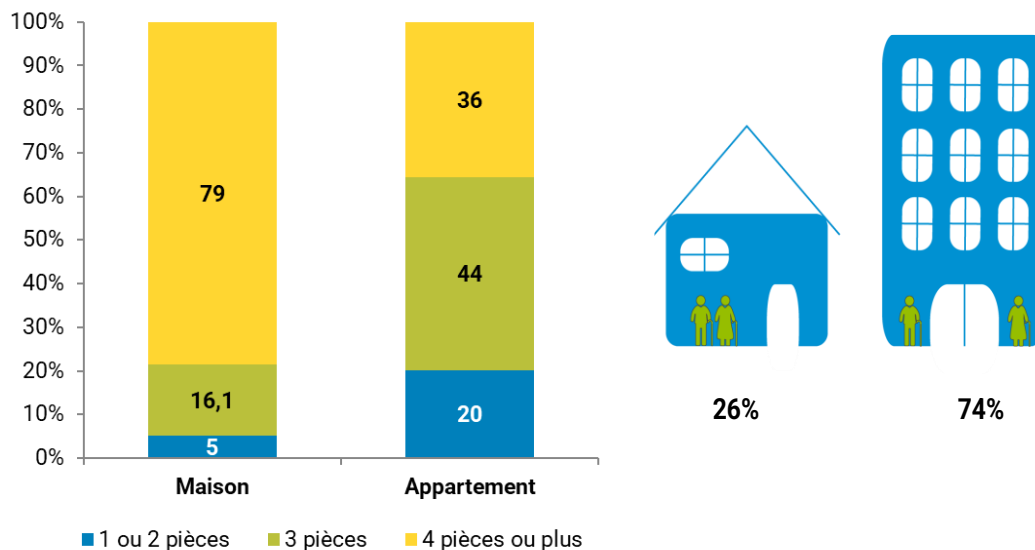
Environ 16% des personnes âgées de 75 ans et plus ont un niveau de vie qui les positionne sous le seuil de bas revenus (1 102€/mois).

La moitié d'entre elles a un niveau de vie inférieur à 1 620€/mois) et 10% disposent de plus de 2 460€/mois).

Schématiquement 35% ont un niveau de vie mensuel compris entre 1 000 et 1 500€, 20% entre 1 500 et 2 000€, 20% entre 2 000 et 2 500€ et 10% supérieur à 2 500 €

Le nombre de pièces des logements des ménages de 65 ans et plus selon le type de logement

Source : Insee RP 2019



2870 ménages de 65 ans et plus vivent en maison individuelle. 8 350 en logement collectif.

Plus de 70% des personnes âgées sont propriétaires de leur résidence principale. Une personne sur cinq est locataire du parc privé. Elles vivent essentiellement dans des logements de 3 pièces et plus, qu'elles sous occupent près de 7 fois sur 10.

Ensemble des ménages de 65 ans et plus	Nombre	Part (%)
Propriétaires	7 667	71
Locataires du parc privé	2 256	21
Locataires du parc social	935	9

Tranche d'âge de la personne de référence du ménage	Ménages en sous-peuplement		Part de ces ménages en sous-peuplement prononcé en %
	Nbre	Part parmi l'ensemble des ménages en %	
60-74 ans	4 471	69	47
75 ans et plus	3 803	72	47
Ensemble des ménages	15 877	52	38

La politique du logement est également au cœur de la question du vieillissement de la population. Faute de logements adaptés à prix raisonnable, le cœur de ville et des villages peuvent se vider des populations âgées qui n'ont plus les moyens d'y rester.

Si la mixité sociale est un enjeu pour le territoire, il ne faut pas oublier la mixité des formes familiales. Les deux aspects se complètent.

Au final le diagnostic réalisé comporte plusieurs caractéristiques qui doivent fonder la réflexion sur l'élaboration d'un nouveau projet social.

- **Les enseignements du diagnostic**

- Des flux de population qui reflètent l'offre de logements sur le territoire
- Une ville centre Ajaccio qui attire les jeunes, les plus âgés et les plus riches, mais qui perd ses classes moyennes avec enfants et adolescents
- Des communes rurales devenues clairement périurbaines pour la plupart qui concentrent les familles avec enfants et ados mais qui ne fixent pas les jeunes.

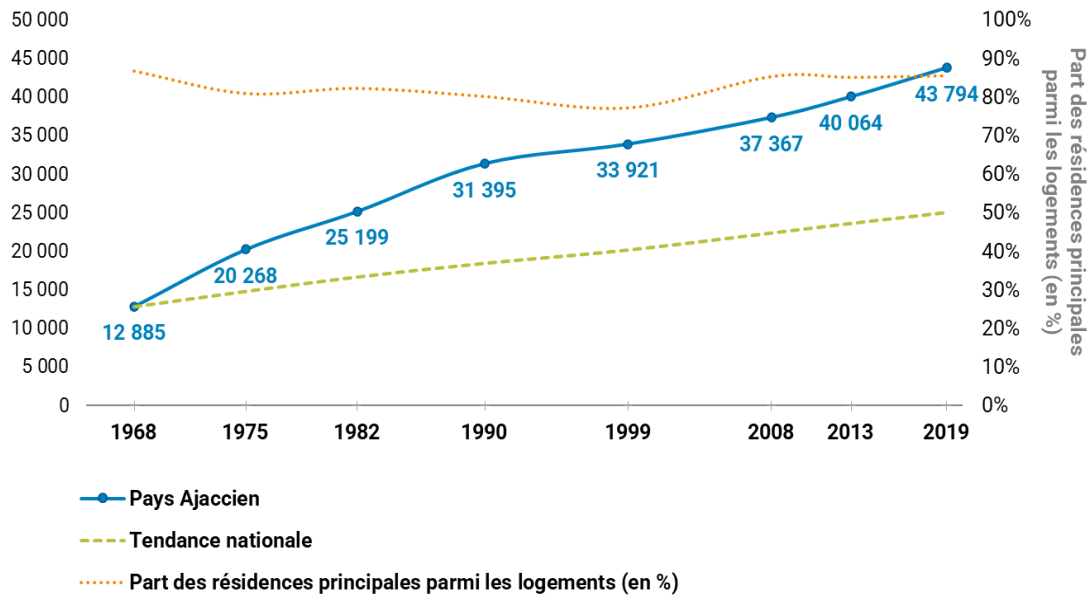
- **Les enjeux sociaux**

- Renforcer l'intégration communautaire en définissant une politique de peuplement qui articule politique sociale, habitat et économie
- Renforcer le soutien à l'autonomie pour les jeunes et les seniors
- Considérer la politique sociale non pas comme une charge mais comme un investissement sur l'avenir

-1.6- Le logement :

L'évolution du parc de logements

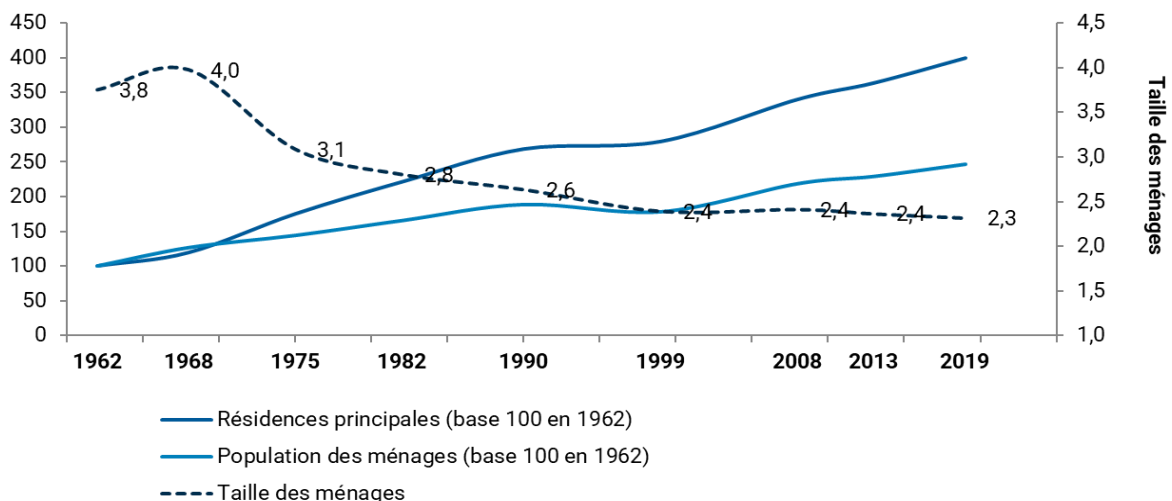
Source : Insee RP 2019



La progression régulière du nombre de résidences principales a participé à la stabilité de la taille démographique de la CAPA, en compensant la diminution de la taille moyenne des ménages.

Les tendances d'évolution de la population et des résidences principales, des années soixante à nos jours

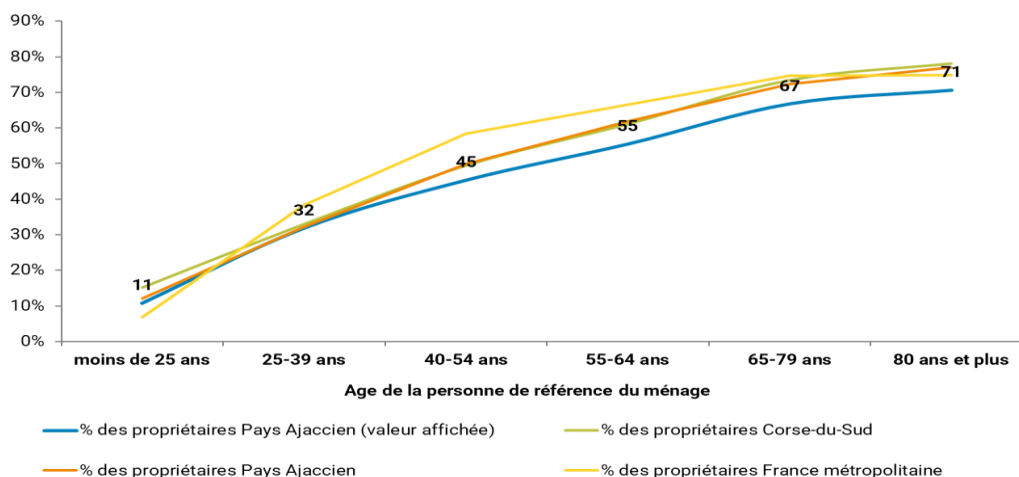
Source : Insee RP 2019



La part des propriétaires de leur résidence principale progresse pour toutes les générations adultes.

L'évolution de la part des ménages propriétaires par générations

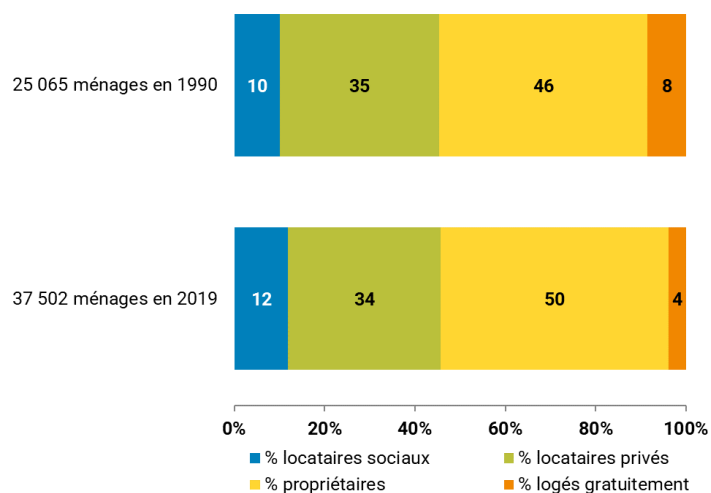
Source : Insee RP 2019



Depuis 1990, le nombre de résidences principales a progressé (+ 12 400 entre 1990 et 2019). Cette progression s'explique principalement par l'évolution du nombre de ménages locataires du parc privé (+ de 3 850 entre 1990 et 2019- essentiellement à Ajaccio), et celui des ménages propriétaires (11 600 en 1990 et 18 900 en 2019).

La répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement

Source : Insee RP 2019

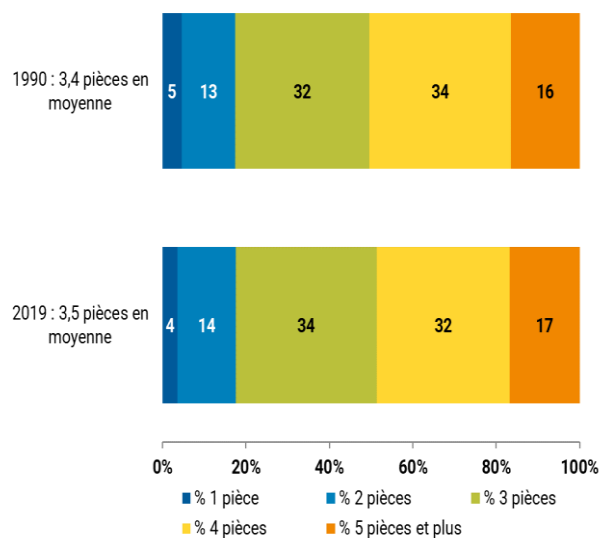


La taille moyenne des logements est restée constante avec une évolution relativement homogène des logements et ce quelle que soit leur taille.

Toutefois les logements de trois pièces sont très présents dans le territoire de la CAPA.

L'évolution du nombre de pièces des résidences principales

Source : Insee RP 2019



L'on peut par ailleurs constater que 17 400 des 30 900 logements de 3 pièces et plus sont occupés par des ménages d'une ou deux personnes.

Parmi les 23 700 ménages d'une ou deux personnes, 17 400 occupent un logement de trois pièces ou plus.

Résidences principales par taille par nombre de personnes du ménage

Source : Insee RP 2019

CAPA	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	Ensemble
1 pièce	1 060	230	30	10	-	-	1 330
2 pièces	2 970	1 990	250	50	-	-	5 270
3 pièces	3 270	5 360	3 070	810	120	30	12 650
4 pièces	2 070	3 790	2 910	2 510	560	140	11 980
5 pièces	680	1 390	950	1 000	280	130	4 420
6 pièces ou plus	220	630	390	380	200	50	1 860
Ensemble	10 260	13 390	7 600	4 750	1 170	340	37 500

source : Insee, RP 2019

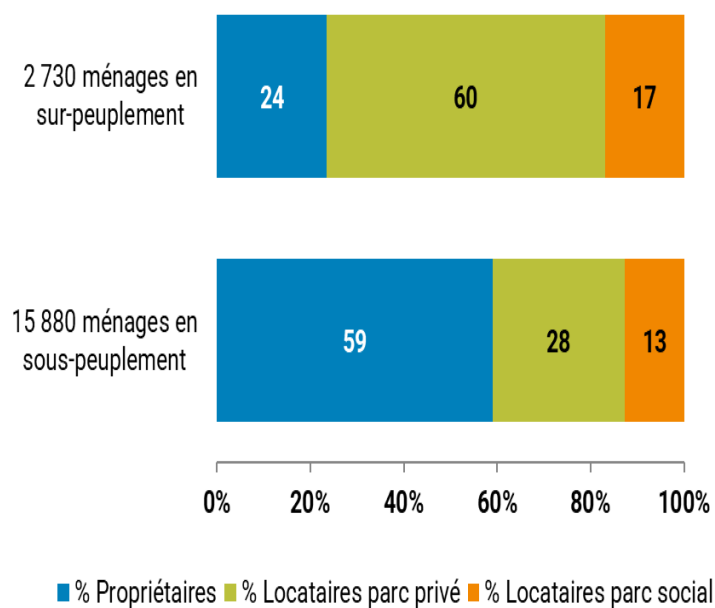
Logements familiaux potentiellement occupés par des ménages sans enfant

Ainsi, 54% des ménages sous-peuplent leur logement. 70% des propriétaires sous peuplent résidence contre 40-50% des ménages locataires.

Enfin, 9% à l'inverse surpeuplent leur logement. Ce sont plutôt des ménages locataires (10-15% des locataires contre 5% des propriétaires).

Le peuplement des logements par statut d'occupation

Source : Insee RP 2019



Enfin et en conclusion on peut constater une offre qui s'est développée mais qui ne répond pas pleinement au besoin.

On compte environ 5.000 logements sociaux sur le territoire. De plus sur les 9190 personnes « pauvres », seules 2.270 Bénéficient d'un logement social.

-2-

Ambitions



Le diagnostic social du territoire a mis également en lumière la justesse et la pertinence des actions conduites par le CIAS dans le cadre d'intervention qui lui a été donné. Mais il a aussi révélé des besoins et des manques d'importances qui ne pourront être pris en charge par le seul CIAS car se trouvant parfois en dehors de ses compétences et champ d'action.

On peut donc reconnaître que le CIAS a acquis une maturité, un positionnement qu'il faut conforter, rationaliser et sécuriser, ceci dans un cadre contraint et un environnement mouvant.

Le présent projet social est aussi une occasion d'effectuer, pour les élus, des arbitrages afin de délimiter et définir une action sociale de proximité efficiente et complémentaire de celle du chef de file mais aussi de nos partenaires institutionnels et associatifs.

Les besoins sont nombreux, les attentes prégnantes et les moyens hélas limités.

Le CIAS qui a fondé sa création sur une feuille de route orientée vers la satisfaction de « tous publics et toutes problématiques » ne correspond plus aux réalités institutionnelles (avec l'importance prise par la CdC) et aux contraintes budgétaires et financière avec lesquelles il faut aussi compter.

Il s'agit donc bien pour le CIAS d'adopter une nouvelle feuille de route mais également un nouveau mode de gestion.

Il faudra pour cela valoriser toutes les sources de financement y compris internes. Cela signifie l'optimisation de l'utilisation de la dotation versée par la CAPA qui est désormais stabilisée grâce à la convention d'objectifs, de moyens et de performance sur une période triennale qui donne plus de visibilité à l'établissement public.

Ainsi, dans le cadre de ce projet social trois actions seront mises en œuvre pour optimiser les recettes :

- Une révision des tarifications des services nécessitant une participation financière ;
- La réhabilitation de biens immobiliers au vu d'une mise en location ;

- La recherche de financement même temporaire qui pourraient réduire la consommation de la dotation CAPA et ainsi développer un fonds de roulement indispensable.

L'objectif principal est de présenter un projet commun d'intérêt local et de dépasser une vision segmentée à la fois du territoire et de l'action sociale. Le projet social doit permettre d'organiser de manière harmonieuse et cohérente les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Ce n'est pas un projet hors sol mais élaboré de manière participative. C'est un projet qui a vocation à rassembler et à impliquer autant que possible l'ensemble des acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) autour du partage du diagnostic et de la définition des défis à relever et des actions à mettre en œuvre.

Afin que le projet social devienne la feuille de route qui guide l'action du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les années à venir, il est nécessaire de disposer d'une vision globale et partagée des ressources et des enjeux de ce territoire.

Cela ne peut s'acquérir que par le rassemblement d'un grand nombre d'acteurs de l'action sociale du territoire et l'analyse collective de la connaissance du territoire de chaque acteur afin de définir collectivement une vision prospective autour des enjeux partagés sur l'ensemble du territoire.

C'est aussi de pouvoir prioriser les orientations et élaborer une stratégie globale d'intervention.

En permettant la construction d'un projet social de territoire englobant tous les aspects de l'action sociale et en approfondissant chaque axe stratégique par des groupes d'acteurs thématiques, tout en accompagnant la définition d'objectifs opérationnels et la formalisation de fiches actions.

Mais le projet social du CIAS doit aussi trouver sa parfaite articulation avec les politiques de cohésion portées par la CAPA dont il est l'opérateur social.

Ainsi ce projet répondra aussi aux attentes du futur contrat de ville, mais aussi de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance (dans son volet prévention des addictions) et également le contrat local de santé et la participation au conseil local de santé mentale.

Il s'agit de conférer au CIAS et aux actions qu'il déploie une nouvelle dimension à la fois plus en phase avec les enjeux du territoire mais aussi mieux articulée avec l'intercommunalité dont il est l'émanation.

Le projet social du CIAS entend prendre appui sur trois piliers qui constitueront l'armature de son action pour les années à venir :

-2.1- PROXIMITE : Placer les habitants comme des acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires :

Les habitants sont les premiers concernés par le projet social qui se doit de répondre à leurs besoins et attentes aussi bien sur les champs des seniors, l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, de la prévention et de l'anticipation, du lien intergénérationnel ou encore de la vie sociale.

Le projet social n'impose pas une vision unilatérale du C.I.A.S. mais se veut aussi une matrice du recueil des attentes réelles des usagers, afin de mettre en place des actions plus efficaces et plus utiles.

Pour ce faire le Conseil d'administration du CIAS deviendra aussi le creuset du suivi du projet social en dédiant, chaque année, une séance à l'examen de l'avancée du projet y compris en l'ouvrant, de manière exceptionnelle à d'autres acteurs du territoire.

La proximité qui s'entend sur le plan géographique et humain. En veillant à engager des actions et offrir des services sur l'ensemble des quartiers, en optimisant ses actions partenariales, en communiquant et en interagissant avec ses publics comme avec ses partenaires, le CIAS entend être le garant d'une action sociale inscrite dans la proximité.

-2.2- SOLIDARITES : Rendre l'action sociale équitable, cohérente et coordonnée sur le territoire

L'objectif est de faire en sorte que l'action sociale concoure à assurer la justice sociale, en assurant aux habitants, en tous points du territoire, le même accès aux droits, aux soins, aux démarches administratives ainsi qu'en développant et en maintenant l'offre de services de proximité au regard du besoin réel tant en termes de parentalité,

d'enfance-jeunesse et d'autonomie sans pour autant démultiplier les offres à l'identique.

L'enjeu est de répondre aux besoins spécifiques de chaque partie du territoire, besoins qui peuvent différer. Ainsi, la réussite de cette ambition repose sur un état des lieux des services et des besoins ainsi que sur une coordination des acteurs du territoire en vue d'une mise en place efficace et cohérente des actions.

Les solidarités perpétuent l'action historique du CCAS d'Ajaccio qui font son ADN en l'étendant à tout le territoire du pays ajaccien en faveur des plus fragiles et des personnes isolées ou en risque d'isolement, notamment les jeunes adultes et les personnes âgées.

-2.3- INNOVATION : Faciliter l'accès à tous de l'ensemble des services de l'action sociale

Il convient de permettre que les **services du CIAS soient accessibles à tous**. Pour ce faire, il est souligné la nécessité d'assurer une vraie communication de l'offre existante ainsi que des pistes à transformer en actions pour faciliter l'accès aux services à tous les usagers.

En ce sens, l'expérimentation de « l'aller-vers » dans le cadre de Territoires Zéro Non-Recours (T.Z.N.R.) est susceptible de constituer une préfiguration de l'évolution de l'action du CIAS.

L'innovation, permet au CIAS de toujours apporter une réponse adaptée aux besoins de ses publics. La capacité de faire évoluer ses actions en fonction des contraintes sociales et économiques doit rester le moteur de l'établissement public notamment en évaluant les actions mises en œuvre pour évoluer en continu, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des politiques publiques.

-3-

Axes transversaux



-3.1- La Communication et l'information

Mieux informer en adaptant la communication et les supports selon les publics et les problématiques. Une information devra être mise à jour régulièrement et travaillée selon une véritable stratégie à part entière complémentaire et indispensable à la mise en œuvre de nos actions, de nos missions et de notre futur projet social.

Il s'agit également de se doter d'outils mieux adaptés et permettant une information plus accessible.

Cela passe par la création d'un site internet dédié avec lequel il sera possible de déposer une demande et suivre ses démarches mais aussi d'une application mobile pour faciliter l'accès aux services.

Cette action vise aussi l'amélioration de l'identification du CIAS par les usagers et leur faire connaître le rôle et le fonctionnement du CIAS ainsi que son positionnement dans la politique sociale globale.

Si actuellement la communication du CIAS est assurée par la Direction de la Communication de la CAPA, il conviendra de réfléchir à la possibilité d'intégrer au sein du CIAS une ressource pour garantir plus de réactivité et une meilleure prise en charge de ce besoin.

L'amélioration de la communication pourrait aussi passer par l'établissement d'une charte de l'action sociale. Cette charte réalisée par la CAPA en collaboration avec le CIAS et les associations, permettrait de rendre plus cohérente et plus lisible la politique publique. Cette charte offrirait aux associations un cadre et une définition précise des valeurs, des missions, des publics du CIAS, des déclinaisons opérationnelles de son projet social et plus largement de la stratégie et des interventions de la CAPA dans ce domaine.

Pour renforcer la politique de communication du CIAS l'accent serait ainsi mis sur l'articulation et la valorisation des actions. Tous les services du CIAS seraient ainsi conduits à s'approprier les outils de communication proposés afin d'incarner davantage les messages délivrés et d'en renforcer la dimension de proximité et de réactivité.

De la même manière la CAPA, en collaboration étroite avec le CIAS, pourrait piloter, chaque année, une conférence sociale territoriale, un évènement annuel dédié aux

acteurs de l'action sociale qui permettrait d'intensifier les relations partenariales mais aussi les échanges avec les acteurs sociaux du territoire.

Cette conférence sociale deviendrait ainsi aussi une occasion de présenter chaque année les ambitions et les orientations de la CAPA pour son territoire et ses habitants, ainsi que les éléments clés de l'action du CIAS son opérateur social.

-3.2- La mobilité

L'objectif est d'envisager d'apporter un service complémentaire à des publics spécifiques et des problématiques données. Il ne s'agit donc pas de concurrencer les services existants et de régler l'ensemble des difficultés liées à la mobilité.

Les transports restent bien une compétence de droit commun gérée par la CAPA et la Collectivité de Corse.

Pour autant, le CIAS du Pays Ajaccien dispose de plusieurs outils pour agir sur cette question.

Il semble aujourd'hui nécessaire de recentrer l'action sur un seul et unique service : le transport à la demande pour tous (hors handicaps). Un service plus adapté aux différents besoins, qui propose des transports individuels et collectifs et des créneaux plus nombreux, grâce à une flotte de véhicules : 2 minibus 9 places et 1 véhicule de service qui peut être compléter par les véhicules du service de portage de repas.

Le but principal de ce transport est de faciliter les déplacements de groupe ou des personnes isolées n'ayant pas accès aux transports en commun ou momentanément dans l'incapacité d'utiliser leur véhicule. Cela afin de leur permettre de maintenir du lien social, d'accéder et/ou participer à des activités ludiques, sportives, culturelles, etc. sur le Territoire de la CAPA.

En plus des solutions proposées en propre, le CIAS a pour mission de diffuser et communiquer le plus largement possible sur les autres offres de services.

-3.3- Le logement

Les problématiques liées au logement sont parmi les plus prégnants. En effet 70 % des actions réalisées par le service social touchent de près ou de loin au logement.

Le CIAS est identifié sur le territoire de la CAPA comme un expert dans le domaine du logement, il s'est donc vu confier la gestion du lieu commun des demandeurs de logement.

Le Lieu d'Accueil Commun des demandeurs de logement est prévu pour être un service d'accueil tout public en demande de logement.

Une information est délivrée sur tout ce qui concerne le logement, orientation Action Logement, Instruction DALO, inscription SIAO ...

Dans ce cadre, le CIAS collabore avec les services d'Hygiène et de Santé et les services techniques de la ville d'Ajaccio (Insalubrité, Péril, métrées des logements) il participe à des instances dédiées aux problématiques du logement : Commission de médiation DALO, CCAPEX, SIAO, FJT...

Autour de ce dispositif et de l'implication significative du CIAS, il devient indispensable, que la participation financière au fonctionnement de lieu d'accueil commune soit augmentée par les participations des bailleurs sociaux. En effet, actuellement seule la CAPA participe à son fonctionnement.

Enfin, nous nous proposons de créer un véritable service qui traite des problématiques en lien avec le logement et l'hébergement.

Ainsi, le CIAS porte un dispositif de relogement temporaire, rapide et adapté accompagné d'une prise en charge sociale pour répondre au relogement temporaire suite à un sinistre, un péril ou une insalubrité.

Ce dispositif permet de gérer dans l'urgence et dans un contexte traumatisant des relogements complexes est modulable et peut accueillir jusqu'à 10 personnes.

Fort de ses activités d'accompagnement, de gestion de logements d'accueil temporaire et du projet de réhabilitation de deux logements diffus qui permettront au service social d'apporter une réponse supplémentaire aux usagers, le CIAS apparaît être l'outil adéquat pour se maintenir comme lieu ressource pour toutes ces problématiques.

-3.4- La fracture numérique

Cette problématique particulière, constitue une préoccupation majeure dans la mise en œuvre des plans d'aide et des dispositifs que cela soit en termes d'accès aux droits, de lien social, d'accès aux soins, qu'il s'agisse d'un public de seniors, de famille ou plus jeune.

Chacun peut, dans le cadre de démarches administratives, recherche d'informations, recherche d'emploi, ...etc., ou simplement dans sa vie quotidienne avoir besoin d'utiliser les outils et les différents sites et applications dédiés.

Le CIAS développe différentes réponses à cette problématique pour les seniors, les familles et leurs enfants : le CIAS Aiutu avec les permanences délocalisées (binômes

pré-accueil social/assistante sociale) et le CIAS Leia au travers par exemple d'ateliers individuels et collectifs et des permanences dédiées à l'utilisation de l'outil numérique. Il s'agira de les développer et de les compléter et de former également les professionnels.

-3.5- L'accès aux droits et accompagnement social

On estime à 30% la part de la population éligible à une catégorie de prestations/droits sociaux et qui n'en bénéficie pas.

Cette question du non-recours interroge dès lors l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Si les aides disponibles n'atteignent pas les personnes ciblées, il faut considérer qu'elles ne sont pas efficaces.

La lutte contre le non-recours doit devenir une priorité politique dans la mise en œuvre de la politique sociale intercommunale. De plus, la crise sanitaire sans précédent, devenue sociale et économique exige de pouvoir garantir à chacun l'accès et la jouissance aux droits.

Par ailleurs, face à la complexité croissante des réglementations et à la multiplicité des formalités administratives, les citoyens ont de plus en plus besoin d'être guidés dans leurs rapports avec les administrations.

L'organisation originale initiée par le CIAS, (dans le cadre de l'ancien projet social) avec des agents de pré accueil social en binôme avec des travailleurs sociaux, permet de répondre à ce défi majeur, à cette attente forte pour les bénéficiaires et à ce besoin pour les professionnels. Cette organisation innovante sera renforcée.

De plus, les travailleurs sociaux du CIAS dans le cadre de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes en difficulté sur le territoire du pays ajaccien actionnent divers outils d'aides et d'accompagnement leur permettant de répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les usagers qui les sollicitent. Ainsi les dispositifs développés par le CIAS sont construits avec les professionnels afin de garantir leurs pertinences : les aides d'urgences, les aides financières, l'Épicerie, le DPAS, La parent'aise, les paniers de la solidarité...

Le CIAS s'inscrit dans des démarches participatives et des appels à projets qui ont pour objectif de favoriser et de faciliter l'accessibilité aux services et dispositifs.

Ceci étant la réalisation de l'ensemble de ces objectifs prioritaires, de ces démarches et expérimentations (TZNR), repose sur l'indispensable sécurisation du service social, du pré accueil social et des dispositifs d'aide, qui sont en première ligne face à la lutte contre le non-recours.

Il semble également important de se questionner plus largement sur nos pratiques professionnelles et sur notre positionnement par rapport au chef de file de l'action sociale mais également de nos autres partenaires.

Cette action regroupe l'accès aux droits, le pré-accueil, la domiciliation, l'accès aux aides légales, l'accompagnement social ainsi que l'expérimentation territoire zéro non-recours.

Les coûts générés par ces services sont déjà engagés. Toutefois, la conduite d'une telle stratégie, si elle apparaît comme nécessaire aujourd'hui, n'en demeure pas moins soumise à une évaluation in itinere, au regard notamment des coûts additionnels résultant du déploiement des expérimentations.

A noter que le domaine de l'accès aux droits à ce jour représente plus d'un tiers du budget du CIAS.

-3.6- Le lien social

Le maintien et le développement du lien social sont certainement la base de l'action et l'animation sociale d'un territoire. C'est une nécessité pour lutter contre l'isolement, la dépendance, le manque d'information et pour favoriser la participation de chacun.

Un nouveau pôle a été créé en 2019 pour répondre à cette nécessité, le Pôle Cohésion Sociale et Citoyenneté, C'est un pôle transversal avec 2 axes majeurs : Le service animation et le service citoyenneté-bénévolat.

Le service citoyenneté et bénévolat : il fait émerger et développer l'implication des seniors et des jeunes de la CAPA par le biais d'un conseil consultatif intergénérationnel et d'activités bénévoles. Cela permet de favoriser l'expertise partagée, de garantir la place des habitants, de créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des principaux intéressés dans différents domaines. Le CIAS les accompagne afin de devenir acteur de leurs propres projets et d'être les porte-parole de leur territoire de vie. Ils participent ainsi à la vie de la cité.

La parole de l'habitant est donc présente au CIAS et est sollicitée, selon les besoins, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets.

Le service animation s'occupe de toute l'animation sur le territoire CAPA. Il a intégré le service animation seniors et travaille depuis à une ouverture auprès de toutes les générations.

Les moyens d'action sont divers et prennent de multiples formes : ateliers, activités, conférences, sorties, échanges, débats, événements, journées thématiques, partenariats etc. Le pôle cohésion sociale et citoyenneté mène et propose des actions permettant de favoriser le lien social, de lutter contre l'isolement. Il permet aux personnes les plus fragiles, isolées et à faibles revenus de participer à des animations culturelles, sportives, ludiques et événementiels, d'acquérir et/ou de développer des compétences sur l'ensemble du territoire de la CAPA. Elles favorisent également le lien intergénérationnel et la réduction des inégalités.

Par ailleurs, les équipes du CIAS sont très investies dans ce champ d'intervention qui vient soutenir l'ensemble des autres interventions : Actions de prévention, d'information, lutte contre la fracture numérique, culturelle, sportive et géographique.

Les actions de soutien aux familles, à la parentalité et à l'E-parentalité sont aussi des axes importants de l'action d'animation et de lien social des différents pôles du CIAS. Les ateliers proposés permettent de favoriser la relation parent-enfant. (Ou grands-parents /petits-enfants), valoriser le rôle des parents., privilégier le lien entre parents et enfants et découvrir des nouvelles possibilités avec ses enfants, pour sortir du quotidien.

Le CIAS s'inscrit donc dans la lutte contre l'isolement, la prévention des dépendances, les actions ciblées dans le cadre par exemple du CLS autour de pathologie telle que diabète, obésité..., ou encore d'activité liant le sport, l'alimentation et la préservation de la santé dans sa globalité et la santé mentale.

Par ailleurs, dans le cadre du CLS, le CIAS s'inscrira largement dans le déploiement de l'AXE 1 : Prévention et promotion santé, en proposant de nouvelles actions collectives et innovantes combinant à la fois la lutte contre l'isolement, le développement du lien social et la prévention des addictions et /ou de certaines pathologies.

Prévention et éducation de risques santé liés à l'âge, à la précarité et à l'environnement, l'ensemble de ces interventions se conçoivent en transversalité avec les différents pôles du CIAS et autour de larges partenariats institutionnels et associatifs initié sur notre territoire. Le CIAS est identifié comme un partenaire incontournable des actions de préventions, d'animation, d'informations et

d'orientations. Il faudra appuyer et renforcer ces partenariats pour une meilleure coordination et coopération des acteurs sur le territoire CAPA.

Enfin, les agents sociaux du CIAS sont aussi vecteur de lien social auprès du public séniors. Leur visite quotidienne permet une meilleure coordination avec les différents intervenants à domicile. Leurs actions sont essentielles pour faire le lien avec les familles mais également pour lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile. En effet, ils effectuent des actions sociales de proximité : visite de courtoisie, transport, petit bricolage, courses, etc.

-3.7- Alimentaire

L'aide alimentaire est un des piliers de l'action sociale de proximité. Le CIAS est fortement mobilisé sur ce besoin et cette problématique ; que ce soit par la mise en œuvre de dispositifs originaux (épicerie, paniers, portage) ou encore par des actions collectives éducatives.

Depuis sa création, le service de portage de repas, a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des seniors. En effet, des agents sociaux livrent les repas, effectuent des visites de courtoisie permettant d'avoir une alimentation équilibrée et adaptée aux pathologies, de maintenir le suivi avec les familles, les travailleurs sociaux et de favoriser le lien social.

L'épicerie éducative, dispositif d'aide alimentaire avec un suivi éducatif adapté, permet d'apporter une réponse innovante aux difficultés sociales. L'aide alimentaire est ici un levier pour lutter contre la précarité.

Pour les personnes retraitées, à faible revenu, les aides financières auprès du CIAS sont insuffisantes pour faire face à une situation récurrente qui ne peut malheureusement pas évoluer. C'est pourquoi le dispositif des paniers de la solidarité a été mise en place. En effet, en leur apportant une aide alimentaire, on assure à ces personnes une alimentation équilibrée et régulière permettant de lutter contre la dénutrition. L'économie réalisée leur permet de payer leurs charges courantes.

Tous ces dispositifs, bénéficient également d'un accompagnement et d'un suivi alimentaire. Des ateliers collectifs, des conférences sont proposés aux usagers pour favoriser les échanges et les savoirs, apprendre à cuisiner équilibrer et à moindre coût favorisant ainsi le bien-être physique et psychologique.

Ainsi l'épicerie éducative, les paniers de la solidarité mais aussi le portage de repas à domicile sont des dispositifs et services relevant du secteur alimentaire que le CIAS entend développer et poursuivre.

Enfin des aides à la subsistance peuvent être délivrées en urgence.

-3.8- Les futurs locaux du CIAS

A l'heure actuelle, les différents services du CIAS sont ventilés dans plusieurs locaux. Des locaux parfois éloignés géographiquement et non adaptés (voire non conformes) à l'accueil du public :

- **Problème d'accès** avec des services exclusivement en étage comme le service social, le lieu commun, l'aide légale.....Qui deviennent inaccessibles à la moindre panne d'ascenseur pour toutes personnes à mobilité réduite ou pour les personnes accompagnées d'enfants en bas âges ;
- **Non adaptés.** Absence de véritable espace d'accueil se qui pose des problèmes de confidentialité. Une seule salle d'attente tous publics (SDF, Familles avec enfants, personnes âgées...) ;
- **Trop petits :** une sur occupation qui nous a contraint à louer des locaux supplémentaires pour le pôle administratif par exemple. L'absence d'espace suffisant pour certaines actions qui nous contraint à louer plusieurs fois par an des locaux à des prestataires extérieurs ;
- **Problème de visibilité et lisibilité.** Les personnes ont du mal à se repérer car les différents sites sont mal identifiés et trop nombreux. Cela crée de la confusion. Il ne faut pas oublier que les publics reçus vivent déjà des situations complexes, et ce qui peut nous paraître comme un désagrément minime peut finir de les conduire vers le non recours et exclusion).

On voit bien, la nécessité d'un lieu unique qui doit permettre de doter le CIAS du pays Ajaccien, de locaux à la hauteur des besoins et des attentes du territoire (1ere intercommunalité de Corse et 1ere compétence sociale intercommunale et de proximité de notre région.

Un projet construit et spécifiquement pensé pour favoriser l'accessibilité, la visibilité, l'amélioration des conditions d'accueil (accueil en RDC, avec des espaces dédiés par types de publics - Grands précaires, Familles, seniors- sans toutefois être cloisonnés). Des espaces adaptés, aux normes, accueillants, modulables, non

stigmatisants pour accompagner l'ensemble des habitants du pays ajaccien. Des conditions de travail nettement améliorées pour les personnels.

Des locaux plus fonctionnels, avec une superficie suffisante pour que chacun puisse disposer de bureaux et d'espaces de travail conformes à l'exercice de ses missions. Gain de temps, meilleure circulation des personnes...etc.

Un siège social d'environ 1000 à 1500m² qui regrouperait l'ensemble des services et des personnels

Il est à ce titre l'indispensable complément dans la mise en œuvre d'un projet social de territoire ambitieux.

Ces nouveaux aménagements permettront par ailleurs de rationaliser les fonctions, de réduire les déplacements entre les différents sites et de gagner en efficacité et en qualité de service.

Ils permettront également de réduire certains frais de fonctionnement, comme ceux liés aux locations (occasionnelles ou de longue durée) ou encore de réduire le nombre de personnels affectés à l'accueil.

-4-

Axes sectoriels opérationnels



-4-

-4.1-

**La lutte contre
la précarité**

Priorité 1

Réorganiser la réponse pour mieux répondre aux besoins et pallier le non-recours

Objectif n°1 Présence humaine et proximité : les pierres angulaires de la lutte contre le non-recours

Le CIAS est fortement engagé dans cette démarche. L'établissement public est déjà présent sur les points d'appui suivants : centres sociaux des Salines, des Cannes, à Sarrola, Peri, Afa et prochainement à Alata. Par ailleurs, le CIAS prévoit d'autres permanences. Enfin le maillage du territoire, passe également par la présence itinérante des personnels selon les besoins et les demandes exprimés par les communes.

L'objectif est d'assurer une couverture totale du territoire d'ici la fin de la mandature ce qui demandera une implication particulière des communes pour que soient mis à la disposition du CIAS des locaux susceptibles d'accueillir en toute confidentialité les demandeurs.

Objectif n°2 Accompagner les personnes fragilisées dans le recours aux droits

Le CIAS est un des acteurs majeurs du territoire concernant les problématiques d'accès aux droits. En plus de ses actions et dispositifs déjà déployés, il s'engage dans une démarche expérimentale visant à innover dans l'accompagnement social.

Comment se fait-il que la pauvreté ne recule pas alors que de plus en plus de dispositifs et aides sociales existent en France ? C'est tout l'enjeu de vouloir réduire le non-recours. En effet, il existe en France de nombreuses aides mais celles-ci ne sont pas toujours actives pour les personnes qui en ont le droit.

Pour certains ménages en situation de précarité, les démarches pour ouvrir leurs droits sont une véritable épreuve alors que ces aides financières pourraient permettre d'alléger leurs dépenses contraintes et éviter leur basculement dans la grande précarité.

Conséquence de la complexité du système de prestation sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes.

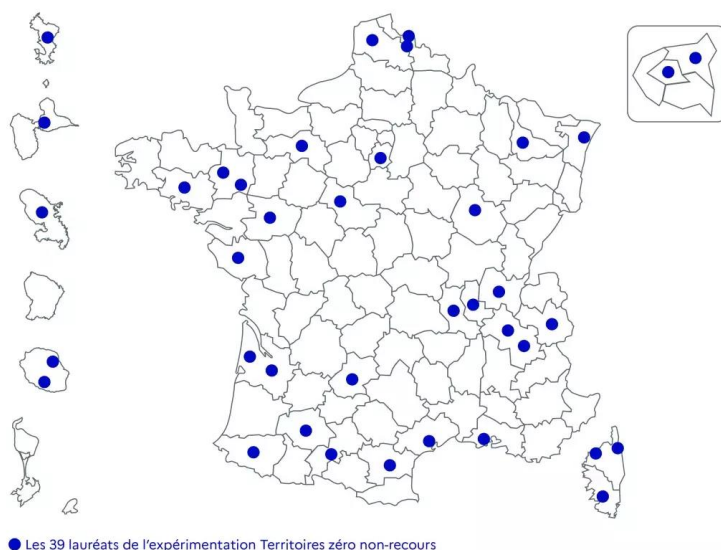
Aujourd'hui 34 % des personnes qui ont droit au RSA ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir.

Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élève à:

- 34 % pour le revenu de solidarité active (RSA)
- 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA)
- 30 % pour l'assurance chômage
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) ; et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive.

C'est ainsi que dans le cadre de la politique d'accès aux droits sociaux du Gouvernement, le ministère des Solidarités et des Familles, et la Direction générale de la cohésion sociale, ont lancé l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ».

Après une phase d'appel à projets, 39 territoires ont été retenus pour développer leurs initiatives et ainsi simplifier l'accès aux droits et limiter le non-recours.



En Corse, trois territoires ont été retenus :

- Pour la Corse-du-Sud seule la Communauté d'agglomération du pays ajaccien
- Pour la Haute-Corse : la Commune de Bastia ainsi que la Communauté de communes de L'Île Rousse Balagne

Le projet déposé par la CAPA concerne une zone sélectionnée pour l'expérimentation délimitée à trois quartiers :

- **Vieille Ville/Place Foch, Centre-Ville et Quartier de la gare/Ste Lucie.**
- **Nombre d'Habitants : 5.895**
- **Nombre de Logements : 3.359 dont 2 801 résidences principales**

Ce projet repose sur trois orientations stratégiques :

➤ **Développer l'aller vers**

Le choix a été fait de déployer une stratégie de communication axée sur 3 grandes actions : boitage ; Porte à porte auprès des particuliers et enfin diffusion d'informations dans les commerces de proximité et tenu d'un stand d'information sur les marchés municipaux.

➤ **Inviter les publics cibles**

Le projet de la CAPA prévoit plusieurs actions pour mobiliser des personnes volontaires : nous nous appuyons d'une part sur nos conseils consultatifs (jeunesse et seniors) puis nous élargirons la participation citoyenne en sollicitant les associations de représentants des habitants et le centre social.

➤ **Instaurer ou renforcer le travail transversal et partenarial**

Le CIAS du pays ajaccien a développé depuis plusieurs années une stratégie de formalisation et de contractualisation de partenariat avec les acteurs majeurs et les différentes structures de proximité (association d'habitants, conseils citoyens, associations de lutte contre les exclusions, CAF, MSA, CARSAT, MILO,). L'objectif est donc de renforcer ces partenariats et en contractualiser de nouveaux.

En renforcement des interventions et de l'accompagnement du service social, le CIAS s'engage dans l'expérimentation TZNR il veut ainsi initier une nouvelle manière d'agir et créer une culture commune sur le non-recours en renforçant les partenariats, les orientations et le partage d'informations sur les dispositifs existants auprès des publics, en estimant mieux les taux de non-recours au niveau du territoire pour les principales prestations légales, aides et services extralégaux, en caractérisant les personnes concernées et les types de non-recours grâce à la co-construction.

Objectif n°3 Renforcer le partenariat et la coordination entre acteurs sociaux

Le CIAS entend s'investir davantage dans les relations partenariales. C'est la raison pour laquelle trois axes seront poursuivis :

- La création d'instance de suivi et de pilotage des expérimentations dans lesquelles le CIAS est partie prenante (Territoire Zéro Non-Recours, Laboratoire d'inclusion sociale).
- L'animation d'une instance de concertation avec la CdC dans le cadre de la convention conclue avec l'institution régionale
- Participation à la tenue annuellement d'une Conférence Sociale du Pays Ajaccien permettant d'échanger avec tous les acteurs du territoire.

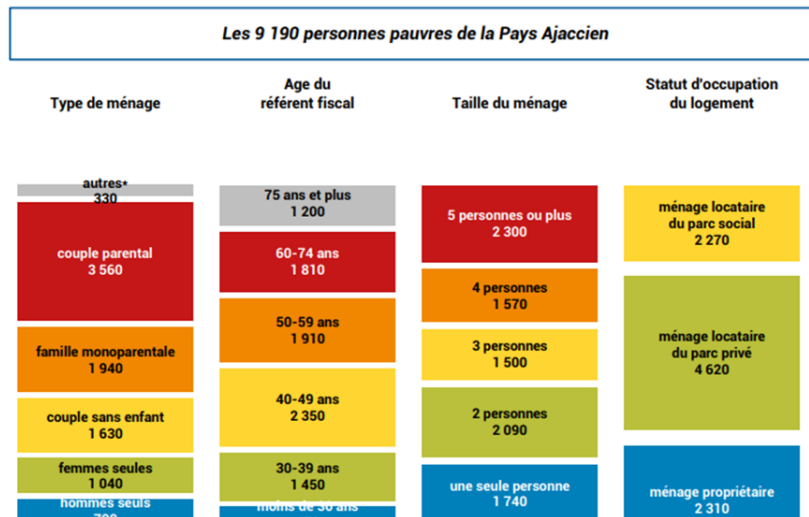
Le CIAS participe à la stratégie de la CAPA afin de réaffirmer l'intercommunalité du pays ajaccien comme l'autorité organisatrice et régulatrice des politiques publiques qui se déploient sur son territoire, et ce, pour rendre la CAPA et son action sociale plus visible et plus lisible.

Objectif n°4 Adapter la réponse sociale à la réalité de terrain

En Corse, 18,5 % de la population est en situation de pauvreté monétaire. Ces personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian national) et vivent avec moins de 1.080 € par mois et par unité de consommation.

Au niveau des ménages, cela représente moins de 1.620 € mensuels pour un couple sans enfant, moins de 1.730 € pour un adulte et deux jeunes enfants ou moins de 2.270 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Ce taux de pauvreté fait de la Corse la région métropolitaine la plus touchée, devant les Hauts-de-France, PACA et l'Occitanie, la moyenne de France métropolitaine se situant à 14,6 %. Au niveau départemental, le taux de pauvreté insulaire se situe derrière 11 territoires métropolitains, comprenant en tête la Seine-Saint-Denis (28 %).



Comme le relève l'INSEE, même avec des taux de pauvreté plus faibles, les communautés d'agglomérations ajaccienne et bastiaise concentrent cependant, en raison de leur poids démographique, 37 % des personnes vivant en Corse sous le seuil de pauvreté.

Non seulement plus fréquente sur le territoire insulaire, la pauvreté est aussi plus marquée. Ainsi, en Corse, l'intensité de la pauvreté est de 20,9 % contre 19,2 % en France de province. Autrement dit, les personnes pauvres de Corse sont souvent plus pauvres que celles de France de province. Au niveau intercommunal cette intensité est plutôt homogène.

Ainsi l'objectif de lutte contre la précarité et la pauvreté, notamment celle qui touche de plus en plus fréquemment les enfants, ne pourra être mis en œuvre qu'avec des moyens supplémentaires. Cependant, le volume de ces moyens est difficile à déterminer. Mais on peut observer que les besoins évoluent malheureusement à la hausse et sont d'ailleurs de plus en plus complexes.

Le CIAS s'efforce depuis sa création d'adapter ses réponses aux besoins et réalités de terrain.

L'objectif pour la CAPA et son opérateur, le CIAS, est de mieux faire prendre en compte la réalité de la situation du pays ajaccien par le chef de file qu'est la Collectivité de Corse pour adapter des réponses aux situations rencontrées en évitant des mesures stéréotypées qui ne répondent pas suffisamment aux besoins identifiés. L'intercommunalité ajaccienne entend déployer une stratégie de lutte contre la pauvreté en pays ajaccien et associer la Collectivité de Corse dans une réflexion pour la mobilisation de nouveaux moyens.

Objectif n°5 Améliorer le recours aux soins et prise en compte du handicap

Cet objectif devrait être rempli grâce au déploiement du CLS et du futur CLSM pour lesquels le CIAS est particulièrement impliqué. Le Contrat Local de Santé du pays ajaccien constitue une démarche structurante essentielle puisque ce document doit s'articuler avec le futur contrat de ville dont il sera une composante mais aussi avec le projet social du CIAS.

Dans le cadre des travaux de concertation, une proposition de travailler sur **deux axes** prioritaires et d'installer un Groupe préfigurateur d'un Conseil local en santé mentale (CLSM) a été présentée.

Axe 1 : Prévention et promotion de la santé

- **Définir des actions pour réduire les vulnérabilités à travers une approche populationnelle** (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, famille monoparentales, population en situation de précarité et de pauvreté) et une *approche thématique* (isolement social, accès aux droits et à la santé, maladies chroniques, surpoids et obésité, situations complexes, addictions, isolement social) ;
- **Définir des actions pour accroître les déterminants favorables à la santé en agissant sur les comportements** (alimentation/nutrition ; sport santé bien-être, gestion du stress et des émotions) d'une part et sur le cadre de vie et l'environnement (accessibilité à tous, mobilité douce, qualité de vie urbaine/rurale) d'autre part.

Axe 2 : Société inclusive, laboratoire d'innovation sociale sur l'accessibilité

- **Identifier un lieu accessible à tous disposant d'équipement de travail et promouvant la convivialité**, adapté à tous et à toutes ; des cheminements pour faciliter la circulation ; une signalétique « multi sensorielle » développée pour faciliter le repérage dans l'espace ; des aménagements d'ambiance prenant en compte les sensorialités de chacun.

- **Cultiver et fertiliser des solutions pour aménager, créer des services, des espaces et des produits** favorisant les conditions d'un territoire accueillant les différences.
- **Développer de manière expérimentale des écosystèmes, des rues, un quartier ?** conçus pour tous que l'on soit un enfant, une personne âgée, neuro-atypique, en situation de handicap, ou maîtrisant mal le français, en un mot, un territoire qui n'oublie personne.
- **Soutenir une/des entreprises** qui a/ont à cœur de mettre en place des projets inclusifs dans le domaine de la santé pour :
 - Œuvrer dans le champ de l'insertion de l'animation territoriale et faire connaître son innovation sociale dans le champ de l'inclusion.
 - Faciliter l'accès à l'information, aux droits sociaux, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au logement, aux soins, aux loisirs... des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, quel que soit leur âge.
 - Favoriser leur expression et leur participation à la vie du quartier, de la commune, du territoire.
 - Aider à faire évoluer les représentations de la population vis-à-vis du handicap et/ou de la perte d'autonomie.

A ces axes d'ajoute un Groupe de préfiguration du CLSM du Pays Ajaccien

En effet, l'ARS souhaite promouvoir une vision globale et adaptée de la santé mentale envisagée dans son acception large et non comme la seule prise en charge des maladies psychiatriques. Aussi, la politique de santé mentale en Corse s'inscrit dans un continuum qui englobe la bonne santé mentale, la souffrance psychique aiguë ou durable, la maladie psychique, la maladie chronique, le handicap psychique.

Elle concerne toute la population à des degrés divers et implique de nombreuses interfaces entre la promotion de la santé et la prévention, l'offre de soins, l'accompagnement :

- Cette approche doit aider à **mobiliser de manière coordonnée et articulée** l'ensemble des ressources locales, en particulier celles opérant dans les domaines sanitaire, médico-social et social, pour une meilleure prise en compte de la santé mentale sur le territoire.

- Dans ce cadre, l'ARS Corse souhaite mettre en place **une politique volontariste de promotion des Conseils Locaux de Santé Mentale** (CLSM), qui s'articule avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) et la Politique de la ville.

Les CLSM sont parties prenantes du Projet Territorial de Santé Mentale, aussi bien pour l'élaboration du diagnostic territorial partagé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ce projet.

Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels.

Actions prioritaires du Groupe préfigurateur du CLSM du Pays Ajaccien :

- Installation d'un CLSM
- Actions sur la psychiatrie infanto-juvénile (PIJ) publique pour la prévention et la gestion des situations de crise.
- Actions sur la psychiatrie adulte : développer « l'aller vers » et l'accueil des situations d'urgence.
- Actions sur la géro-psi-psi par une offre adaptée en lien avec la gériatrie et le médico-social
- Agir pour la dé-stigmatisation par la mise en place d'un programme d'informations, de sensibilisation et de communication de l'offre existante.
- Elaboration et mise en œuvre d'une organisation du traitement des situations complexes

A travers une méthodologie participative les acteurs du territoire ont pu prendre part à la déclinaison opérationnelle des thématiques retenues par le COPIL au titre de l'axe 1, à savoir :

- 1. Nutrition et activité physique**
- 2. Addictions et réduction des risques**
- 3. Précarité, isolement social et vieillissement de la population**
- 4. Maladies chroniques**

Au total, 28 structures ou institutions différentes ont participé à ces ateliers et ont apporté leurs contributions aux **constats** (existant, freins, leviers) et aux **pistes d'actions** sur les thématiques retenues pour le Pays Ajaccien.

A l'issue de ces ateliers participatifs, une vingtaine de pistes d'actions ont été identifiées.

Concernant l'axe 2, le CIAS s'est déjà favorablement positionné dans le cadre de l'appel à projets « promouvoir la société inclusive » lancé par l'ARS de Corse. Le Conseil d'administration du CIAS se réunit le 13 décembre pour engager la suite des travaux liés à la réponse à l'appel à projet (définition du Cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt inhérent à la nature de la réponse, modalité d'appropriation et de pilotage de cet axe 2 en lien avec l'ARS de Corse).

Le CIAS entend donc développer des actions, par le biais de son pôle cohésion social et citoyenneté qui sera renforcé, pour mieux protéger les populations fragiles en agissant sur la prévention des addictions, la réduction des risques, l'amélioration de l'alimentation, la veille des maladies chroniques, une meilleure prise en compte du handicap et bien entendu la santé mentale.

Priorité 2

Répondre aux besoins des populations précarisées en matière d'aménagement du territoire, de logement et de mobilité

Objectif n°1 Prendre en compte le caractère transversal de la politique sociale

La Communauté d'Agglomération a décidé de devenir compétente en matière d'action sociale à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle a également décidé de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article 123-4-1.

La création du CIAS n'est pas une obligation, mais lorsque les élus communautaires ont décidé de se doter de cet outil, ils doivent confier leurs compétences intercommunales sociales à cet opérateur spécifique qui devient un outil de mise en œuvre d'un projet de territoire porté par l'assemblée délibérante de l'intercommunalité.

La CAPA, dans son organisation administrative adoptée au mois d'octobre 2015, a créé une direction du développement social, devenue depuis direction de la cohésion sociale et des solidarités.

Cette direction a pour mission le pilotage du contrat de ville du Pays Ajaccien, le pilotage du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD), ainsi que le pilotage du projet de développement social de l'intercommunalité.

Ainsi la Direction de la Cohésion sociale est garante des conditions de mise en œuvre du projet social de territoire pour l'agglomération.

A cet effet, une convention d'objectifs, de moyens et de performance est conclue entre l'intercommunalité et son opérateur social destiné d'une part à lui garantir un financement stabilisé sur une période triennale mais également à déterminer des objectifs conformes aux orientations politiques de la CAPA en matière sociale et assurer un meilleur pilotage de l'établissement public par l'institution intercommunale.

La CAPA reste légitime à développer son réseau partenarial stratégique (institutionnel et privé) afin d'initier les coopérations utiles au déploiement de son projet de territoire dans sa dimension sociale.

La direction de la cohésion sociale et le CIAS participent aux négociations, aux démarches de contractualisations et à l'animation des dynamiques partenariales structurantes pour le projet social du Pays Ajaccien.

Au-delà, chacune des deux entités dispose et développe son propre réseau de partenaires opérationnels, mais des complémentarités techniques doivent pouvoir s'organiser.

La CAPA et le CIAS doivent construire un lien de réciprocité basé sur la complémentarité des missions de politiques publiques et des compétences. Ainsi, le CIAS pourra s'appuyer sur la direction de la cohésion sociale pour bénéficier de ses compétences en matière de concertation citoyenne et plus largement avec la société civile organisée (dans le cadre du conseil de développement), d'ingénierie de projet de développement local, de compétences d'études et d'analyses territoriales, de recherche de financements.

De la même manière, la CAPA pourra trouver, auprès des équipes du CIAS, un appui technique dans le pilotage des missions de la direction du développement social, à savoir :

- **Le pilier cohésion sociale de la politique de la ville** sur lequel le CIAS, intervient déjà comme opérateur en portant des actions.
- **La politique de prévention de la délinquance** mise en œuvre par le biais du CISPDP doit renouveler son approche territoriale pour décliner les orientations nationales de la nouvelle stratégie.

Le même schéma de collaboration doit être développé avec la direction de l'habitat et la direction des transports de la CAPA.

Il apparaît donc comme évident que le cœur du lien fonctionnel entre la CAPA et le CIAS s'articule autour de la construction d'une relation technique complémentaire. La direction de la cohésion sociale, des transports et de l'habitat et le CIAS doivent être réciproquement ressources et supports pour permettre le déploiement de politiques publiques intégrées complémentaires et efficaces.

Objectif n°2 Requestionner les réponses sociales

À travers le projet social, le CIAS souhaite affirmer son engagement en faveur de la reconnaissance de la place et de la parole des usagers à la réussite de leur parcours et à l'amélioration des services rendus. Il a également pour objectif de favoriser la communication entre professionnels et usagers et poursuivre l'évolution des pratiques professionnelles.

Au-delà, en matière de lutte contre la précarité, la réponse aux besoins des populations précarisées doit s'orienter autour des thématiques transversales évoquées au point 3 du présent projet social : faciliter le transport, les mobilités de manière générale, favoriser l'accès au logement notamment en améliorant la visibilité des acteurs du logement et des dispositifs existants sont autant de réponses à proposer.

Cela passe aussi par une ré-interrogation des moyens de communication mis en œuvre et une amélioration des dispositifs numérique d'accès à l'information qui supposent le déploiement d'actions de formation et de médiation numérique.

De plus le CIAS devra, s'engager dans des relations plus étroites avec les structures d'insertion par l'activité économique et mieux articuler son action avec les stratégies déployées par la CAPA dans les domaines du Contrat de Ville ou de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Toutes ces politiques sont étroitement liées et les traiter en silo est une perte évidente d'efficacité et une déperdition de moyens financiers.

Mais il convient d'aller plus loin en organisant de véritables suivis de parcours sociaux afin de permettre à des publics de passer de la logique de l'urgence à celle de l'autonomie. En cela les personnels du CIAS ont développé une réelle expertise et un savoir-faire reconnu pour maintenir ou accompagner vers l'autonomie des publics au sens de l'autonomie sociale et économique. Ceci supposera aussi une articulation avec les actions prévues dans la stratégie de santé mentale prévoyant un cadre pour les populations marginalisées, et ce, en lien avec les structures associatives déjà impliquées dans ce travail.

-4-

-4.2-

**Les séniors :
Pour un
vieillissement
réussi**

Priorité 1

Favoriser le maintien des séniors dans le logement (adaptation, habitat collectif...)

De manière globale le CIAS entend, dans le cadre de ce projet social mieux prendre en compte les nouvelles aspirations légitimes de celles et ceux qui, ayant quitté la vie professionnelle (ou active), ont entamé un nouveau parcours de vie qui se doit d'être réussi car c'est aussi cela la solidarité : assurer le mieux-vivre ensemble. Ceci signifie que le CIAS accentuera le déploiement de son action envers les séniors et surtout de manière plus notable sur l'ensemble du territoire intercommunal. En ce sens, toutes les actions concourant à favoriser le maintien des séniors dans le logement sont considérées comme essentielles.

Objectif n°1 : Favoriser l'adaptation des logements

Le vieillissement général de la population va impacter durablement les rapports au logement. Les attentes seront marquées par un besoin fort d'adaptation aux capacités de ses occupants, une émergence de nouveaux besoins liés au maintien à domicile des personnes âgées, qu'elles soient en perte d'autonomie ou non.

D'après l'OMS, le seuil d'âge qui correspond à l'entrée dans la vieillesse est celui auquel on cesse son activité, autour de 62 ans, c'est le 3^e âge, on devient alors un "sénior", ou "une personne âgée". Le 4^e âge coïncide avec l'apparition d'un handicap ou d'une limitation dans les activités du quotidien (entre 75 et 85 ans) et le 5^e âge regroupe les personnes de 95 ans et plus.

Aujourd'hui, la plupart des personnes âgées sont globalement autonomes, seules **17 % des personnes de plus de 80 ans sont dépendantes**. La perte d'autonomie, qui augmente avec l'âge, provient d'une dégradation de l'état de santé des personnes qui, au-delà du vieillissement naturel peut varier en fonction de l'environnement dans lequel on vit, de l'isolement, de l'aménagement du logement.

Le public des personnes âgées présente donc une **diversité de difficultés d'intensité variable** pouvant être de l'ordre d'un affaiblissement général ou de pertes de capacités physiques, sensorielles et intellectuelles plus ciblées.

Le **degré d'autonomie des personnes** (enquête Handicap-Santé 2008) est évalué en différenciant **les activités dites "essentiell**es", comme manger, boire, se laver, s'habiller, se coucher, utiliser les toilettes, des activités "instrumentales" : faire les courses, préparer un repas, faire le ménage, prendre des médicaments, sortir du logement, utiliser un moyen de transport.

De même, on sait répertorier les différentes gênes rencontrées par les personnes dont l'autonomie baisse :

- **se déplacer** sur de longues distances, le franchissement de grandes hauteurs ou rester en station debout (fatigue),
- **utiliser des équipements** nouveaux,
- **garder l'équilibre** dans les passages difficiles,
- **exécuter des opérations** demandant une certaine précision,
- se déplacer rapidement,
- **franchir des dénivelés** (ressaut, marche, escalier...),
- se déplacer sur des sols peu praticables (glissants...) ou encombrés (meubles),
- **supporter la chaleur**, le froid et les courants d'air.

Les difficultés et les besoins des personnes âgées sont donc variés, ce qui les caractérise principalement est leur fatigabilité et leur manque d'agilité.

La plupart des personnes âgées souhaitent **vieillir chez elles et sont attachées à leur environnement**, à leur quartier et à leur "cercle de sociabilité (famille, voisins, amis, associations)". C'est ainsi que l'**adaptation de leur logement** apparaît comme primordiale.

Les besoins rendant une personne dépendante apparaissent souvent progressivement, les changements sont lents et continus, mais il existe aussi des moments spécifiques de la vie pour intervenir auprès des personnes :

- au moment d'**une instabilité émotionnelle ou affective**, lors du décès du conjoint ou d'un proche, de l'éloignement des enfants, ou d'une évolution rapide notable de l'état physique ou intellectuel, notamment liée à une pathologie
- quand les repères pratiques changent, lors d'une modification du mode de vie imposée par le décès du conjoint, l'évolution de l'environnement ou du voisinage

L'avancée en âge pose des questions sur le logement et son adéquation, ce qui se traduit dans le parcours résidentiel des ménages à deux étapes :

- lors du passage en retraite, les ménages choisissent soit d'entreprendre **des travaux de confort et d'esthétique** (douche à l'italienne, cuisine, rénovation énergétique...) soit de **déménager** pour avoir un logement qui correspond à leurs besoins (taille du logement) avec le critère d'avoir un logement de plain-pied. La question de l'adaptation du logement se pose également lors de la prise en charge d'un parent dépendant qui coïncide également avec le passage en retraite
- Avant le passage au 4e âge, qui apparaît souvent entre 75 et 80 ans, il est envisagé soit une mobilité vers un logement plus facile d'entretien soit la réalisation de travaux d'adaptation (barres, assise de douche, volet roulant...)

Les travaux à destination des personnes âgées font appel à des **solutions de confort** mais également à des solutions plus spécifiques d'adaptation qui s'apparentent à celles développées à **la compensation du handicap**.

Une porte d'entrée avec serrure connectée et ferme-porte à bras, une cuisine et des rangements à hauteur variable avec système d'assistance mécanique motorisé, une douche à l'italienne, des espaces ouverts, absence d'escalier dans l'unité de vie, des barres d'appui...sont autant de solutions qui peuvent être mises en œuvre.

Pour les acteurs du bâtiment les travaux à privilégier auront pour objectif de :

- réduire la difficulté de marcher par une **bonne qualité du sol**
- réduire la difficulté d'**accès physique pour les accompagnants et soignants** : dimensionnements des pièces d'eau, rampes...
- tenir compte de la difficulté de **franchir des dénivelés** : choix entre rampe et escalier, hauteur de marche, appui à des hauteurs adaptées...
- **limiter la fatigue** : cheminements courts, dispositifs de repos...
- compenser les difficultés d'équilibre: aménagement spécifique, appuis, éclairage adéquat...
- **limiter l'anxiété et le sentiment d'insécurité** : créer des ambiances sereines, bien circonscrire les espaces d'animation intense (bruyants, ...)
- privilégier les ouvertures entre les pièces de vie pour communiquer plus facilement (cuisine américaine, verrière...) et anticiper la motorisation des volets et des fenêtres

L'apparition de pathologies plus ou moins graves entraîne bien souvent une limitation des capacités et un besoin de soins plus ou moins lourds. Le déploiement de **nouvelles alternatives à l'hospitalisation** entraîne une modification des usages et transforme le logement en lieu de soin.

Ce sont alors de véritables stratégies qui sont mises en œuvre par les habitants pour adapter son logement aux **nouvelles fonctions liées aux soins** et à la venue de personnels de santé tout en conservant un environnement intime et personnel.

Bien que ce champ d'intervention n'entre pas directement dans le cadre d'action du CIAS, cependant, l'opérateur social de la CAPA peut agir avec efficacité pour fournir des renseignements utiles voire accompagner les seniors dans certaines démarches, et ce, en lien avec la Maison de l'Habitat Durable de la CAPA et d'autres organismes comme l'ADIL, dont la mission est de soutenir en conseils et en financement des actions de rénovation et d'adaptation des logements. Le CIAS pourra aussi engager des démarches visant à fournir des informations et des conseils pour favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Objectif n°2 : Développer de nouvelles formes d'habitat à destination des seniors

Dans cette optique, il s'agit d'engager une réflexion visant à imaginer un (ou plusieurs) lieux de vie dépassant le seul cadre architectural pour réfléchir à un projet gérontologique et à son adéquation par rapport aux aspirations des personnes âgées et de leur famille. Dans cette perspective, deux idées doivent guider la réflexion :

- D'une part, **la nécessité de promouvoir de véritables « lieux de vie »**, par opposition au mode de vie institutionnel proposé par la plupart des établissements gérontologiques.
- D'autre part, il a été constaté que **tout déracinement par rapport au milieu de vie initial des personnes âgées pouvait avoir des conséquences très négatives sur l'état de santé global de la personne**. En l'occurrence, l'hospitalisation s'avérait souvent une issue douloureuse et injustifiée pour de nombreuses personnes âgées vivant à domicile ou en institution, mais dont l'état de santé se dégradait.

Et dans ce contexte, le déracinement ainsi opéré ne faisait qu'empirer la situation, rendant encore plus improbable un retour à domicile.

C'est la raison pour laquelle il apparaît donc nécessaire d'inventer des structures susceptibles de faire en sorte que les personnes âgées puissent s'y épanouir afin d'éviter tout transfert traumatisant lié à la dégradation de leur état de santé au fil de l'âge.

Aux côtés des résidences autonomie et des résidences services, d'autres solutions d'hébergement se développent : l'habitat inclusif, l'habitat regroupé, l'habitat intergénérationnel.

Ainsi, l'opportunité de la création d'une résidence seniors inclusive peut non seulement se poser mais mérite la création d'un groupe de travail dédié au sein du CIAS, regroupant aussi les experts de la CAPA en la matière visant à proposer un projet innovant dans ce domaine. S'il est vrai que cela générerait d'importants couts (aussi bien en investissement qu'en fonctionnement), ces derniers peuvent être compensés par des participations financières partenariales (Etat, CDC, ...etc.) et par les recettes d'exploitations. Par ailleurs le CIAS est compétent pour gérer ces établissements.

Objectif n°3 : Contribuer à repenser le métier des professionnels du maintien à domicile

Les pratiques de maintien à domicile, à savoir rester chez soi le plus longtemps possible, sont bien antérieures aux années 1960, date de l'apparition des aides ménagères.

Cette problématique de maintien des personnes âgées et très âgées au sein de l'environnement dans lequel elles ont vécu, n'est pas nouvelle. Certes, il n'a jamais été facile de vieillir, handicapé, malade, pauvre et isolé, quel que soit le type de société.

Nos sociétés développées, dites « modernes » du point de vue économique et industriel, ont-elles vraiment changé de regard sur ces phénomènes de vieillissement et de vieillesse ? La question mérite d'être posée et surtout intégrée dans l'élaboration des actions mises en œuvre par les institutions publiques.

Poser le problème du vieillissement, c'est essentiellement rechercher quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société et plus encore dans celle de demain.

Or, le maintien à domicile est trop souvent réduit à une question de santé publique, et donc inévitablement à une question de coûts financiers. Or, le maintien à domicile propose une réflexion sur notre manière de vivre une partie non négligeable de sa propre vie et de sa vie de famille. L'intervention à domicile soulève des questions complexes à celui qui intervient en tant que professionnel car il (elle) interfère dans la vie intime des familles.

Ainsi, cette question de l'intervention au domicile se pose à tous ceux sont susceptibles d'avoir accès, pour des raisons professionnelles, au domicile des usagers ou clients.

Aujourd'hui, la multiplication des structures d'intervention à domicile pose, la question du partage des vécus de ces travailleurs, des pratiques des structures qui les emploient, des ressentis des familles et des bénéficiaires eux-mêmes.

Or, il n'existe pas de coordination organisée qui permet, le temps d'un instant, de se poser et réfléchir collectivement sur le devenir de ces métiers qui ne vont cesser de croître et qui sont susceptibles d'offrir de véritables opportunités professionnelles pour des jeunes qui pourraient s'investir dans ce champ à la condition que les métiers, les carrières, les formations et les rémunérations suivent en conséquence.

Si on veut à la fois faire travailler ensemble des professionnels du secteur sanitaire, du secteur social, de formations différentes on se heurte à la complexité de la « coordination » devenue absolument nécessaire tant pour les bénéficiaires que pour les professionnels eux-mêmes face à un enchevêtrement de structures et de pratiques.

Bien que le CIAS ne soit pas directement compétent dans le domaine, il n'en demeure pas moins qu'il est à la fois acteur (portage de repas à domicile) et opérateur institutionnel lui donnant la légitimité pour initier régulièrement des rencontres avec les professionnels du maintien à domicile en vue d'échanger sur les bonnes pratiques, proposer des séances d'information sur des dispositifs qui pourront ensuite être répercutés auprès des bénéficiaires et leurs familles. Il est pour cela proposé que le CIAS poursuive son investissement et sa participation aux différents événements (forums, journée d'information....) et rencontres professionnelles des acteurs du maintien à domicile en pays ajaccien.

Priorité 2

Lutter contre l'isolement social des seniors (réseaux sociaux, accompagnement conjoints survivants) et favoriser le lien social (associations, la mobilité, le repérage des personnes seules)

Objectif n°1 Maintenir une veille continue auprès des séniors pour repérer les situations d'isolement

Dans le cadre de la mission sur la lutte contre l'isolement confiée par le ministre de la santé de l'époque, Jérôme Guedj a remis en 2020 au ministre un rapport comprenant 42 propositions et une première série de recommandations opérationnelles.

Répondre aux enjeux de l'isolement des plus fragiles, dès les prémices de la crise COVID-19, a été une évidence pour un grand nombre de maires et d'élus locaux.

Cet axe s'inscrit dans la continuité de la stratégie globale en faveur de la prévention de la perte d'autonomie « Vieillir en bonne santé » impulsée par le ministère des Solidarités et de la Santé, en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires.

À cet égard, il est fondamental de rappeler que l'initiation d'une réflexion collective, transversale et participative autour des politiques publiques locales d'adaptation des territoires au vieillissement tout au long du mandat (et non uniquement dans le cadre de la gestion de crise) est un axe essentiel pour répondre aux besoins et attentes des habitants dans un contexte d'urgence.

Selon les dispositions du rapport remis au ministre, les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) constituent l'outil principal des communes pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

La prise en compte des enjeux du vieillissement et le repérage des fragilités sont des enjeux majeurs de l'action des CCAS, qui anticipent, activent et mettent en œuvre tous les leviers de nature à répondre aux attentes des habitants (établissements, services, actions de prévention et de lutte contre l'isolement, etc.).

Le CIAS, dans le cadre de ce projet social renforcera l'intervention de ses services afin de se positionnant comme un pivot sur les questions de dépistage de la fragilité et de repérage de situations qui tendraient à se dégrader. Cela passera notamment par la création d'une coordination interservices qui centralisera l'ensemble des signalements effectué par le service social et les agents sociaux du CIAS. Par ailleurs, le dispositif d'écoute « les seniors parlent aux seniors » sera renforcé et un plan de formation proposé aux bénévoles.

Objectif n°2 Développer le lien social et favoriser la mobilité des seniors pour leur permettre d'accéder à des lieux de sociabilité

Différents facteurs concourent à isoler les seniors. Le premier étant l'allongement de la durée de la vie qui, mécaniquement, augmente le risque. Mais d'autres, plus palpables, jouent un rôle direct sur la solitude. Prendre de l'âge n'est pas toujours synonyme de bien-être avec sa famille ou avec ses amis.

Selon les événements de la vie, une personne âgée peut être très entourée, parce qu'elle a plusieurs enfants et autant de petits-enfants et de nombreuses activités. À l'inverse, d'autres seniors n'ont pas eu la chance d'être bien entourés précédemment, soit parce qu'ils étaient déjà solitaires ou bien en cas de difficultés familiales ou sociales qui ont rompu les liens. Cependant, la notion d'isolement ou de sentiment d'être isolé, peut survenir assez rapidement, par exemple au passage à la retraite.

Bien souvent, les actifs qui se retrouvent du jour au lendemain à ne plus devoir se lever à l'heure fixe, se sentent inutiles ou bien perdent le contact avec ce qui avait fait leur quotidien pendant des dizaines d'années.

Cela peut par exemple provenir d'une rupture involontaire avec ses collègues de travail qui n'ont plus les mêmes enjeux au quotidien.

Une autre raison contribue à diminuer le lien social lorsque l'on vieillit : les amis et la famille de la même génération ne sont pas éternels. Beaucoup de femmes, mais aussi d'hommes, se retrouvent ainsi veufs sans avoir pu profiter de longues années de retraite en couple. Aujourd'hui, **58 % des personnes âgées se retrouvent isolées du fait du décès d'un proche.**

Et peu à peu, certaines personnes perdent le lien social qu'elles avaient avec l'extérieur. Enfin, un autre critère favorise l'isolement chez certaines personnes âgées: les moyens financiers. Avec parfois une petite retraite, ou tout simplement une baisse de ses revenus à l'arrêt de son activité professionnelle, il est difficile de s'impliquer dans une vie sociale qui demande de dépenser de l'argent. Avec les phénomènes d'inflation et de crises successives, ce facteur représente un fort risque d'isolement.

L'isolement géographique présente également un risque d'isolement de 26 %. Après le déménagement des enfants pour raison professionnelle par exemple, les habitudes changent et la solitude peut survenir.

Mais il convient de noter que dans l'ensemble nombreux sont les séniors qui ont encore des activités et une motivation pour s'y investir ou s'impliquent dans la vie associative. Il s'agit d'autant de moyens de créer du lien social, rencontrer du monde, de se stimuler et ainsi de se sentir mieux et moins seul au quotidien.

Avoir des amis et une famille lorsque l'on vieillit n'empêche pas directement de développer une maladie. Néanmoins, et les études le prouvent depuis longtemps, **la vie sociale concourt à se sentir mieux** et à pratiquer des activités, qui elles, ont un effet direct sur la santé.

Rompre la solitude par le lien social peut ainsi favoriser la pratique d'une activité physique qui elle-même diminue le stress et la pression artérielle. Il en est de même pour les sorties qui remontent le moral : le restaurant, les spectacles, les voyages, les randonnées, etc. Tout cela favorise ensuite le maintien d'une bonne santé et, plus encore, l'autonomie.

Plus largement, rester seul et ruminer sont au contraire des facteurs de stress et parfois même de douleurs psychosomatiques.

En plus des risques sur la santé, la solitude des seniors peut entraîner :

- Une perte des repères quotidiens
- Des troubles du sommeil
- Un manque de stimulation cognitive
- Une alimentation déséquilibrée : difficile d'avoir envie de cuisiner lorsque l'on est seul et en perte d'autonomie
- La survenue d'accidents domestiques

Il faut par ailleurs noter que ces risques, entraînés par l'isolement, concernent les femmes en priorité lorsqu'elles ne voient pas suffisamment leurs amis.

Selon l'étude du ministère de la Santé et des Solidarités, celles-ci sont surreprésentées parmi les personnes qui voient souvent leur famille, mais qui, dans le même temps, ne voient jamais leurs amis. L'isolement est lié à différents facteurs personnels et conjoncturels.

Néanmoins, pour les proches comme pour soi-même, il est important de s'investir socialement et créer du lien social en fonction de ses moyens :

- Participer aux animations de sa ville ou de son village
- Donner du temps aux autres, par exemple aux associations
- Apporter un coup de main aux voisins
- Si possible faire ses courses à pied chaque jour, pour conserver son autonomie
- Apprendre l'informatique, là encore les associations et les municipalités proposent des cours, parfois gratuits, pour les seniors
- Participer aux animations

Lorsque l'on est plus âgé et que l'isolement est difficile à supporter, c'est avant tout aux autres de venir à soi.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées est donc un enjeu central.

Voilà pourquoi le CIAS, dans le cadre de ce projet social entend agir dans trois directions : - l'intensification des actions d'animation en faveur des seniors avec l'expérimentation de sorties collectives organisées, la diversification des actions d'animation en créant de nouvelles activités conformes aux orientations du Contrat Local de Santé – la multiplication des lieux de socialisation sur l'ensemble du territoire du pays ajaccien ce qui nécessitera une coopération des communes-membres pour identifier des lieux propices à ces activités – enfin favoriser la mobilité des seniors pour accéder aux lieux de socialisation.

Objectif n°3 Labellisation du territoire du pays ajaccien « Ami des aînés »

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Dans le droit fil a été ainsi créé le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) qui s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau international francophone afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.

La démarche de labellisation qu'entend solliciter le pays ajaccien passe par l'adhésion du CIAS au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Cette adhésion permet d'être soutenu dans le déploiement de sa politique envers les aînés, de construire un territoire bienveillant à l'égard de tous les âges, d'apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations, d'être mieux préparé aux défis de la longévité, de disposer d'informations de qualité, de bénéficier de conseils pour structurer une dynamique Villes amies des aînés, d'identifier les ressources de son territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux, de se former à la mise en œuvre de la démarche participative avec les habitants âgés, d'échanger et faire connaître ses bonnes pratiques, et d'être reconnu dans ses actions et son engagement pour mieux adapter le territoire au vieillissement.

La CAPA entend s'engager dans une démarche de labellisation, reconnue internationalement, permettant de valider et aussi de valoriser la qualité et la pertinence des politiques publiques mises en œuvre dans la prise en compte du vieillissement sur un territoire, entreprises entre autres par son CIAS. Cette labellisation exigeante permet de valider et améliorer la qualité des politiques publiques de l'âge sur le territoire, maintenir la dynamique de cette politique dans la durée, évaluer l'investissement de la collectivité et la progression des politiques mises en œuvre, mettre en lumière les bonnes pratiques et les actions innovantes, soutenir le vieillissement actif et en bonne santé.

Priorité 3

Favoriser l'accès aux droits et aux services et aux professionnels de santé

Objectif n°1 Favoriser l'accès et l'usage du numérique

Le Plan national pour un numérique inclusif a été lancé en 2018 et consolidé en 2020 dans le cadre d'un plan de relance en faveur de l'inclusion numérique.

Les grands axes de travail de cette stratégie sont :

- **Détecter** les publics : permettre aux personnes en contact avec des publics en difficulté de les diagnostiquer (plan de formation des travailleurs sociaux, structuration d'une offre de formation pour les services civiques, développement d'outils en ligne comme Les Bons Clics)
- **Accompagner** dans les démarches : encadrer les aidants numériques qui font « à la place de » ;
- **Orienter** pour rendre autonomes : permettre aux agents de rediriger les publics vers des lieux adaptés de médiation et d'accompagnement (lancement du pass numérique) ;
- **Consolider** : structurer dans les territoires les lieux de la médiation numérique (le déploiement de têtes de réseau locales, les Hubs France Connectée) ;
- **Outils et soutenir** les dispositifs (outils d'auto-évaluation : PIX). Cette stratégie s'adresse à l'ensemble des publics éloignés du numérique, dont les personnes âgées.

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pilote le programme société numérique pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la stratégie nationale, notamment du pass numérique et le développement de stratégies locales.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite en effet une importante articulation de compétences territoriales : celle de la région pour le développement économique, du département pour la solidarité territoriale et l'inclusion sociale, des intercommunalités et des communes, premiers points de contact avec les usagers.

L'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) souligne qu'à l'heure du tout dématérialisé et des progrès continus des nouvelles technologies, la maîtrise et l'exploitation de l'information émergent comme des enjeux clés à une intégration sociale pleine. A cet égard, la question de l'inclusion numérique apparaît comme un élément consubstantiel à l'accès au droit et à l'information.

L'UNCCAS a identifié des aspects multifactoriels des fractures numériques. Aussi dans cette perspective, cette problématique **ne peut se traiter par une action seule mais par un ensemble d'actions mises en synergie pour favoriser l'appropriation et l'autonomie des habitants aux outils numériques.**

Pour la période 2024-2026, la CAPA souhaite amplifier la transformation digitale du territoire en étant beaucoup plus ambitieuse, audacieuse et moderne. Pour ce faire la nouvelle stratégie s'appuiera sur 4 principes fondamentaux :

- Être plus collaborative, contributive & inclusive (il s'agira de coconstruire le PNT, et de le faire évoluer au fil des ans, avec toutes les « forces vives » du territoire)
- Être plus transversale & ouverte (travail avec les directions de la ville d'Ajaccio, de la Capa et des communes)
- Être plus utile et plus durable (les projets devront répondre aux véritables besoins du présent dans une logique de développement durable et de préservation de l'environnement)
- Être plus disruptive, créative et stimulante (il s'agira de proposer des projets et des modes d'actions véritablement innovants, capables de libérer les énergies collectives et donner envie d'entreprendre la transformation digitale).

Ainsi, ce PNT a pour objectif de placer le numérique au service des projets du territoire et avant tout de répondre aux besoins et préoccupations des habitants.

Le numérique devra être mis à contribution pour œuvrer à l'attractivité et au développement économique du territoire (développement de filières industrielles, d'une agriculture durable...) mais aussi à la gestion des risques naturels et offrir des services à la population toujours plus innovants (mobilité, social...).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du CIAS en faveur de l'inclusion numérique des seniors et de leur appropriation des outils numériques.

Dans le cadre du projet social, le CIAS participera au déploiement du PNT du pays Ajaccien (voir document annexé) piloté par la DSIN CAPA. Il sera plus particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de l'action 15 : renforcer la cohésion sociale en démocratisant l'accès au numérique. Il collaborera également à la réalisation des actions 7 et 9, qui devront d'une part permettre de simplifier et centraliser l'offre de service aux usagers et d'autres part de développer les usages pédagogiques du numérique.

Des actions complémentaires pourront également être mises en œuvre comme : la Mise en place d'une charte de l'accompagnant numérique, la création d'un **comité d'usagers numériques** qui a pour mission de travailler notamment sur les outils numériques du bloc local (site internet, application...) pour les rendre plus ergonomiques, d'organiser un **réseau des acteurs du numérique** qui a pour vocation de repenser notamment la formation aux outils numériques, d'instaurer des **formations des aidants**, de mettre en place un dispositif permettant l'accès au site de la CAPA aux personnes porteur d'handicap visuel notamment, de mettre à disposition **une carte interactive** des « espaces numériques » sur les sites du bloc local.

Objectif n°2 Informer et accompagner les seniors dans les démarches d'accès aux droits

Il s'agit du cœur de l'action du CIAS, domaine dans lequel il a démontré son expertise et son efficacité. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale se veut le premier interlocuteur de proximité des populations mais aussi des partenaires associatifs et institutionnels, pour répondre aux enjeux sociaux du territoire.

Si, dans le cadre de ce projet social, le CIAS entend poursuivre son action, il utilisera l'expérimentation du laboratoire d'inclusion sociale qu'il porte pour décliner de nouvelles offres en matière d'information pour s'adapter à des handicaps ou des déficiences dus à l'âge.

Objectif n°3 Initier un travail en réseau entre les acteurs sociaux et médicaux

Le CIAS sera un des acteurs-clés de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé qui consacre son axe 1 à la prévention. Ce contrat conclu avec l'ARS organise la coordination d'un réseau de professionnels. Le CIAS s'engagera activement dans cette coordination qui sera animée par « promotion santé Corse ».

-4-

-4.3-

La jeunesse

C'est véritablement dans ce domaine que le CIAS du Pays ajaccien va nettement infléchir son action, car la CAPA entend s'appuyer sur la MDA pour répondre aux besoins de la jeunesse sur son territoire et permettre ainsi au CIAS de recentrer ses missions autour de 3 pôles opérationnels : Le pôle développement social et accès aux droits, le pôle séniors et enfin le pôle cohésion sociale et citoyenneté. La CAPA veut ainsi développer une véritable stratégie en faveur de la jeunesse en concentrant ses moyens autour d'un acteur principal : la MDA qui pourra s'appuyer par ailleurs sur le CIAS, en jouant la complémentarité et non la dispersion des moyens.

En effet, la CAPA a décidé de se porter candidate pour être membre fondateur aux côtés de l'ARS (initiateur du projet) de la Collectivité de Corse et de la FALEP, de la Maison des Adolescents (MDA).

La Maison des Adolescents est portée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

L'objectif principal de cette structure est d'organiser l'accueil, l'orientation, la prise en charge et l'accompagnement des jeunes, notamment les adolescents, sur l'ensemble du territoire en assurant également le soutien de l'entourage familial.

La MDA du Pays Ajaccien entend fédérer et animer le réseau d'acteurs du département, conformément à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique, il est important de rappeler que le pilotage d'une MDA est confié à l'Agence régionale de santé (ARS) qui octroie une dotation globale de fonctionnement que les membres fondateurs peuvent renforcer par une contribution statutaire annuelle. Les missions de la Maison des Adolescents (MDA) du Pays Ajaccien sont :

- L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes et de leurs familles :
 - Accueil généraliste continu
 - Santé et bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire
 - Soutien, accompagnement, informations nécessaires au développement de leur parcours de vie et de santé
 - Prise en charge multidisciplinaire de courte durée
 - Repérage des situations à risque et des situations à risque de dégradation

- L'articulation entre les acteurs concernés :
 - Contribuer à la cohérence des prises en charge et des accompagnements

- Favoriser une culture de l'adolescence
- Renforcer une médecine de l'adolescence
- La coordination du parcours du jeune en situation complexe
- Le soutien aux professionnels.

Conformément à la Circulaire 5899-SG du 28 novembre 2016 relative à l'actualisation du cahier des charges des Maisons des Adolescents, la MDA s'inscrit dans le cadre de la territorialisation de la politique de santé initiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des politiques portées par la Collectivité de Corse en faveur de l'enfance et de la famille.

Elle doit décliner son action sur l'ensemble du champ territorial du Pays Ajaccien et plus largement l'arrondissement d'Ajaccio. Elle a vocation à s'articuler avec les dispositifs existants et doit susciter des dynamiques partenariales sur la santé et le bien être des jeunes.

La MDA doit contribuer au diagnostic et au projet territorial de santé conformément à l'article L. 3221-2 du Code de la Santé Publique. C'est une des déclinaisons opérationnelles qui peut être envisagée dans le cadre d'un contrat local de santé et/ou de santé mentale.

Cette structure doit venir en appui et en complémentarité des acteurs existants sur le territoire en intervenant notamment dans le parcours de prise en charge des jeunes les plus en difficulté, notamment le CIAS.

Les MDA, du fait de leur constitution pluri-partenaire et pluri-institutionnelle, ont vocation à animer le réseau des professionnels et partenaires de l'adolescence du territoire. Les partenaires obligatoires des MDA sont : les acteurs de la santé psychique et de la santé somatique, l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse et l'aide sociale à l'enfance. Les MDA ont une fonction de vigilance concernant les symptomatologies émergentes et comportements nouveaux.

La création d'une MDA résulte d'une démarche partenariale s'appuyant sur un diagnostic des besoins du territoire et du niveau de couverture de ces besoins par l'offre en place, tant publique que privée.

Dans le cadre de la politique de la ville et des contrats de ville qui en sont les instruments, une priorité doit être donnée aux projets implantés sur les territoires identifiés comme étant en difficultés en termes de vulnérabilité et de fragilité.

Dans le cadre du projet social, l'action du CIAS sera recentrée. Ainsi le pôle jeunesse disparaît et permet ainsi de renforcer l'action du pôle cohésion sociale et citoyenneté. Par ailleurs le CIAS entend nouer un partenariat renforcé avec la Maison des Adolescents pour assurer une meilleure articulation entre les missions de l'opérateur social de la CAPA et le Groupement d'intérêt public en charge de la MDA. Une convention de partenariat sera ainsi conclue entre le CIAS et la MDA chargée de définir cette articulation et surtout d'identifier les complémentarités possibles entre les missions de la MDA et celles de l'établissement public de la CAPA.